

IL SERA EN ALGÉRIE LES 13 ET 14 AVRIL

TOUT SUR LA VISITE DU PAPE LÉON XIV

Page 24

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8444 MARDI 17 MARS 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net



UNE VOIE VERS LA RÉCONCILIATION ENTRE ALGER ET PARIS

LA DIPLOMATIE DES PETITS PAS

L'entretien téléphonique entre Ahmed Attaf et Jean-Noël Barrot vient sceller une amorce de dialogue, confirmant la dynamique enclenchée en février dernier par la visite à Alger du ministre français de l'Intérieur. Si la réactivation de la coopération sécuritaire et la visite attendue à Paris de Saïd Sayoud suggèrent une volonté de stabilisation, les nombreux dossiers de friction du Sahel au Sahara occidental rappellent que le chemin vers une normalisation durable reste semé d'embûches après deux années de crise ouverte. PAGE 3



PRÉPARATIFS DE L'AÏD

Entre traditions et gourmandises

Page 5

GUERRE EN IRAN

Téhéran accuse Zelensky d'impliquer l'Ukraine

Page 7

MOULOUD FERAOUN

Mémoire vive de la lutte anticoloniale

Page 9

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

FORMATION ET EMPLOI

Le RNFC pour mieux répondre aux besoins économiques

LA MINISTRE de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Mme Nassima Arhab, a présidé récemment à Alger la cérémonie officielle de lancement du Référentiel National de Formation et de Compétences (RNFC), en présence de douze membres du gouvernement, ainsi que de représentants des institutions nationales, des partenaires économiques et sociaux et d'experts du secteur. Cet événement reflète l'importance stratégique que le ministère accorde à la modernisation du système de formation professionnelle et à son rôle central dans l'accompagnement des transformations économiques et technologiques du pays.

Le RNFC constitue une initiative structurante visant à établir un cadre national de référence pour l'organisation et la description précise des compétences professionnelles. À travers cette démarche, le ministère entend identifier avec précision les compétences réellement demandées par les différents secteurs économiques, afin de développer des programmes de formation mieux adaptés aux besoins réels du marché du travail et capables de suivre le rythme des évolutions technologiques et professionnelles.

Selon Mme Arhab, ce projet s'inscrit dans une vision globale visant à rapprocher formation et emploi, tout en renforçant l'attractivité et la qualité du capital humain national. « Le RNFC permettra de concevoir des parcours de formation plus flexibles, progressifs et en adéquation avec les besoins concrets des entreprises et des institutions, » a-t-elle déclaré. « Notre objectif est de garantir que chaque Algérien formé puisse disposer des compétences nécessaires pour s'intégrer efficacement dans le monde du travail et participer activement à la dynamique économique nationale. »

Le projet ouvre également la voie à une évolution majeure de l'ingénierie pédagogique du secteur. En définissant clairement les compétences attendues et en structurant les programmes autour de ces référentiels, le RNFC offre la possibilité de construire des parcours professionnels modulables, permettant aux apprenants de progresser à leur rythme et de renforcer leurs acquis de manière concrète et opérationnelle.

Cette approche contribue à rendre la formation plus réaliste et directement transposable dans le cadre professionnel, tout en favorisant la montée en compétences continue.

Autre aspect clé de cette initiative, la dimension participative.

Le RNFC s'appuie sur une concertation étroite entre le ministère, les acteurs économiques, les institutions nationales et les partenaires sociaux, afin de cerner les besoins réels en compétences et d'adapter les programmes de formation aux dynamiques économiques et aux projets d'investissement en cours. Cette approche garantit que le système de formation reste non seulement pertinent, mais également réactif face aux priorités nationales de développement.

Les experts présents lors de la cérémonie ont souligné l'importance stratégique de ce projet pour l'Algérie. En favorisant un alignement étroit entre la formation professionnelle et le marché de l'emploi, le RNFC constitue un outil indispensable pour soutenir la compétitivité des entreprises, accompagner l'innovation et renforcer l'employabilité des jeunes et des travailleurs en reconversion.

Aymen D.

PLUS DE 608 000 OFFRES D'EMPLOI

Le chômage recule

Le marché du travail affiche un regain d'activité en 2025. Le directeur général de l'emploi et de l'intégration au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Malek Atailia, a annoncé hier que les offres d'emploi enregistrées ont dépassé 608 000, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2024, tandis que le nombre de recrutements a progressé de 10 %, atteignant plus de 473 000 inscriptions.

M. Atailia a relevé, lors du forum de la radio nationale, que « la vitalité du marché et la dynamique économique qui traversent le pays ».

Il a rappelé que la politique nationale de l'emploi repose sur «la promotion du travail salarié, le développement de l'esprit entrepreneurial, la valorisation des ressources humaines et la modernisation du service public de l'emploi ». Ces axes sont traduits dans les plans sectoriels, notamment celui du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, afin de «soutenir la politique générale du gouvernement et réaliser la croissance économique et le développement social».

Pour 2026, le secteur entend renforcer « l'articulation entre le secteur économique et le secteur de l'emploi, considéré comme le moteur de création de richesse et de postes de travail », tout en poursuivant « la modernisation numérique et l'amélioration des services publics pour garantir transparence et efficacité ».

De son côté, l'inspecteur général du travail, Amar Gomri, a précisé que « la mise à jour des lois et régulations du marché de l'emploi constitue une priorité nationale » et qu'il est nécessaire « d'adapter le Code 04-19 sur la gestion du marché de l'emploi, en vigueur depuis plus de vingt ans, aux transformations économiques actuelles, en concertation avec les partenaires économiques et la société civile ».

Il a ajouté que « le marché de l'emploi est un dossier sensible et prioritaire, qui doit



Le marché de travail en plein boom.

être suivi à tous les niveaux politiques, économiques et sociaux », et que « la surveillance et le contrôle des recrutements font partie de nos interventions principales ». En 2025, plus de 225 000 visites ont été effectuées dans les établissements publics, privés, étrangers ou mixtes, dont 40 % concernaient « l'enregistrement des employés et la déclaration de la main-d'œuvre étrangère ».

Par ailleurs, le Directeur général de l'Agence nationale de l'emploi, Abdelkader Djaber, a souligné que « plus de 800 000 plaintes et requêtes de bénéficiaires de l'allocation chômage ont été traitées, et 1,4 million de dossiers suspendus ont été réactivés conformément au décret 22-70 ». Il a expliqué que « l'Agence mise sur les outils numériques pour assurer la transparence dans la gestion des offres d'emploi via le système El-Wassit ».

Il a également rappelé la coordination avec « les ministères de la Formation professionnelle et de l'Enseignement supérieur pour aligner les besoins du marché du travail sur les compétences des demandeurs d'emploi ». Des stages de formation qualifiante sont organisés afin de « renforcer l'employabilité des demandeurs d'emploi », et une part importante des bénéficiaires de l'allocation chômage suit en parallèle des formations dans le secteur de la formation professionnelle.

Meriem D.

MODERNISATION NUMÉRIQUE

Le paiement électronique arrive dans les prisons

LE PAIEMENT électronique débarque dans les prisons algériennes, offrant un transfert d'argent immédiat et sécurisé aux détenus, sans passage aux bureaux de poste ni manipulation d'espèces. En effet, la Direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion (DGAPR) a annoncé le lancement de ce service, désormais opérationnel pour les transferts destinés aux personnes incarcérées.

Dans un communiqué, la DGAPR a indiqué que les citoyens peuvent dorénavant transférer de l'argent aux résidents pénitentiaires via un système de paiement électronique, une mesure visant à simplifier les démarches pour les familles et proches des détenus tout en renforçant les services numériques pour l'ensemble des citoyens.

Le service a d'abord été lancé le jeudi 12 mars au sein de l'établissement de rééducation et de réinsertion de El Harrach, relevant du tribunal d'Alger, ainsi qu'au centre pénitentiaire de Koléa, rattaché au tribunal de Tipaza. Les transferts s'effectuent via des terminaux de paiement électronique (TPE), et le dispositif sera progressivement étendu à l'ensemble des établissements pénitentiaires du pays.

Selon les précisions apportées par la DGAPR, les personnes intéressées peuvent également transférer de l'argent le jour même de leur visite, à l'aide d'une carte Gold ou d'une carte bancaire personnelle. Selon la direction, chaque transaction est immédiate et sécurisée, et un reçu est remis pour attester de l'opération, sans frais supplémentaires pour l'expéditeur.

« Ce dispositif permet d'effectuer les paiements sans recourir aux espèces, évitant ainsi les déplacements aux bureaux de poste et accélérant les démarches financières », a-t-on précisé. Selon la direction, l'Algérie adopte le paiement électronique dans ses prisons pour désengorger la bureaucratie et faciliter les démarches, tout en s'inscrivant dans la transformation numérique du pays.

Khalil A.

BADDARI RENCONTRE LES SYNDICATS

Renforcer le dialogue pour des universités plus performantes

LE MINISTRE de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a tenu hier, au siège de son ministère, une rencontre importante avec les partenaires sociaux du secteur. Cette réunion s'inscrit dans une dynamique de dialogue et de concertation visant à répondre aux défis pédagogiques, scientifiques et sociaux auxquels font face les universités et établissements de recherche du pays. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère. Lors de cette rencontre, le ministre a mis l'accent sur l'importance de renforcer la communication entre l'administration centrale et les syndicats, afin de favoriser des solutions concertées et adaptées aux besoins des étudiants, des enseignants et du personnel scientifique. Selon lui, ces échanges sont essentiels pour améliorer les conditions d'apprentissage et promouvoir l'excellence scientifique et académique dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Le ministre Baddari a également souligné l'importance d'un suivi continu des préoccupations exprimées par les partenaires sociaux, en particulier celles liées aux infrastructures pédagogiques, à la recherche scientifique, et au développement des compétences. L'objectif affiché est de construire un environnement académique plus performant et inclusif, capable de soutenir l'innovation et de renforcer la compétitivité des établissements universitaires algériens sur la scène internationale.

M.B.

64e ANNIVERSAIRE DE LA FÊTE DE LA VICTOIRE

Mémoire, fidélité et avenir

La mémoire de la victoire du 19 mars 1962 demeure un pilier de la conscience nationale et une source permanente d'inspiration pour poursuivre l'édification d'une Algérie souveraine, forte et tournée vers l'avenir sous la conduite du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Abdelmalek Tacherifit, à l'occasion du 64e anniversaire de la fête de la victoire, célébrant le cessez-le-feu et les Accords d'Evian.

Lors d'une conférence organisée au Musée de la civilisation islamique de la Grande Mosquée d'Alger, le ministre a affirmé, dans son allocution, que Tacherift, a indiqué que cette date « historique et décisive » demeure un symbole éclatant du triomphe du peuple algérien après une lutte héroïque menée par les combattants de la glorieuse Armée de libération nationale. Soulignant que « la célébration de la fête de la victoire n'est pas un simple devoir de mémoire, mais un moment historique décisif dont nous tirons la détermination nécessaire pour poursuivre la dynamique de développement et relever les défis de la renaissance globale ».

Il a ajouté que la victoire arrachée par l'Algérie en mars 1962 constitue l'aboutissement d'un processus historique exceptionnel, né de la convergence de plusieurs dimensions du combat national et « l'aboutissement historique d'une interaction remarquable entre toutes les composantes de l'action libératrice ». Précisant que cette lutte reposait sur « l'équilibre et la complémentarité entre la sincérité de la lutte armée, la diplomatie avisée et l'action politique clairvoyante ».

Le ministre a tenu à préciser que cette rencontre scientifique et mémorielle s'inscrit dans le cadre des activités commémoratives marquant cette date charnière de l'histoire nationale, symbole de la victoire politique et diplomatique de la Révolution algérienne après plus de sept années d'une guerre de Libération menée avec courage et détermination par le peuple algérien. En outre, Tacherift a tenu à rendre hommage à la génération du 1er Novembre, rappelant que cette date consacrait la victoire d'un peuple qui avait fait du sacrifice une conviction et du combat pour la liberté. Et de déclarer : « La génération de Novembre a inscrit, en ce jour glorieux, l'avènement d'une nouvelle ère, ouvrant au peuple algérien la voie de la victoire par la bravoure, la persévérance et le sacrifice ». Tacherift a assuré que la fidélité aux principes de la Révolution constitue un engagement permanent pour préserver les acquis de l'indépendance et consolider l'édifice national, ainsi que le prolongement vivant des valeurs portées par nos glorieux aînés.



Un pilier de la conscience nationale.

Dans cette perspective, le ministre a mis en avant la continuité historique entre la lutte de libération et les efforts actuels de construction nationale, soutenant que « de la même manière que la première génération a accompli hier sa mission libératrice sacrée, l'Algérie poursuit aujourd'hui, sous la direction du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, la consolidation de ses victoires dans les différents domaines ». Évoquant « une dynamique de transformation qualitative qui renforce l'autorité de l'État et place l'intérêt du citoyen au-dessus de toute autre considération ».

Le ministre a également souligné que les avancées enregistrées ces dernières années œuvrent avant tout à servir le peuple algérien et consolider une économie nationale capable de protéger les richesses du pays, tout en garantissant la dignité des citoyens. Dans ce sens, il a cité les nombreux projets stratégiques en cours de réalisation à travers le territoire national, qu'il a qualifiés de « preuves tangibles de la renaissance de l'Algérie nouvelle ».

Abordant la question de la sécurité nationale, Tacherift a rendu un hommage appuyé aux institutions de la République, en particulier l'Armée nationale populaire, héritière de l'Armée de libération nationale.

Il a affirmé que cette institution demeure le rempart essentiel de la souveraineté nationale, soutenant que « ces acquis sont l'expression de la volonté d'une nation protégée par des institutions constitutionnelles solides, au premier rang desquelles l'Armée nationale populaire, digne héritière de l'ALN, qui veille avec professionnalisme et détermination à la sécurité du pays ».

Sihem Bounabi

DROITS HUMAINS DANS LE MONDE ARABE

Appel à la responsabilité collective

LE PRÉSIDENT de l'Union parlementaire arabe (UPA) et président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, a appelé à une mobilisation collective pour la protection de la dignité humaine dans le monde arabe. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué de l'APN publié à l'occasion de la Journée arabe des droits de l'homme.

M. Boughali a affirmé que « les droits de l'homme constituent un tout indissociable, et la protection de la dignité de l'être humain arabe, où qu'il se trouve, est une responsabilité partagée », soulignant que cette responsabilité « incombe aux Etats, aux gouvernements, aux Parlements, ainsi qu'aux institutions de la société civile, aux médias et aux organisations régionales et internationales ». Il a estimé que la défense des droits humains doit constituer une priorité commune dans l'ensemble du monde arabe.

En outre, le président de l'UPA a assuré que « la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde arabe représentent un pilier fondamental de tout projet de développement global ». Il également rappelé que « les fondements de l'Etat national moderne reposent sur le respect des droits et libertés fondamentales de tous les citoyens, sans discrimination ». Selon la même source, le renforcement des droits humains et des libertés publiques constitue un levier indispensable pour consolider la stabilité politique, encourager la participation citoyenne et promouvoir des sociétés plus justes et plus inclusives.

Dans ce sens, l'Union parlementaire arabe estime que les Parlements arabes ont un rôle central à jouer dans l'élaboration et l'amélioration des cadres législatifs garantissant la protection effective des droits fondamentaux.

La déclaration a, par ailleurs, exprimé « une vive inquiétude » face aux conflits armés et aux crises humanitaires qui frappent plusieurs pays arabes, mettant en garde contre les graves violations des droits humains qui en découlent. Ces situations, souligne l'organisation, aggravent les souffrances des populations civiles et compromettent les perspectives de paix et de développement dans la région.

Dans ce contexte, l'Union parlementaire arabe a dénoncé « les crimes et les violations persistantes commis contre le peuple palestinien dans les territoires arabes occupés », réaffirmant que la cause palestinienne demeure une question centrale pour l'ensemble du monde arabe. L'organisation a appelé la communauté internationale à assumer pleinement ses responsabilités afin de mettre fin à ces violations et garantir les droits légitimes du peuple palestinien.

Elle a également renouvelé son appel à l'Organisation des Nations unies et à ses institutions spécialisées pour « poursuivre leurs efforts en vue de garantir le respect et l'application des conventions internationales relatives aux droits de l'homme », tout en plaidant pour que les responsables des violations commises contre les peuples arabes « soient tenus pour comptables de leurs actes ».

Dans un autre registre, l'UPA a rappelé sa position constante rejetant toute forme d'ingérence étrangère dans les affaires intérieures des Etats arabes. Elle a souligné que « le respect de la souveraineté des Etats et de l'intégrité de leurs territoires constitue un principe fondamental du droit international », estimant que toute atteinte à ce principe compromet la stabilité et la sécurité de la région.

En outre, un appel a été lancé afin de « renforcer le dialogue et la coopération arabe commune », considérant que la solidarité entre les pays de la région demeure un facteur essentiel pour relever les défis politiques, économiques et sécuritaires auxquels fait face le monde arabe.

Sihem B.

UNE VOIE VERS LA RÉCONCILIATION ENTRE ALGER ET PARIS

La diplomatie des petits pas

L'ENTRETIEN téléphonique entre Ahmed Attaf et Jean-Noël Barrot vient sceller une amorce de dialogue, confirmant la dynamique enclenchée en février dernier par la visite à Alger du ministre français de l'Intérieur. Si la réactivation de la coopération sécuritaire et la visite attendue à Paris de Said Sayoud suggèrent une volonté de stabilisation, les nombreux dossiers de friction du Sahel au Sahara occidental rappellent que le chemin vers une normalisation durable reste semé d'embûches après deux années de crise ouverte.

Selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères, les deux responsables ont passé en revue l'état des relations bilatérales et examiné les pistes pour relancer la coopération dans plusieurs domaines.

Le dialogue a notamment porté sur la situation sécuritaire au Sahel, les évolutions autour du processus de règlement du conflit du Sahara occidental, ainsi que sur les récents développements au Liban, source de préoccupations communes.

Il convient de souligner que cette entrevue téléphonique intervient après plusieurs signes de rapprochement observés ces dernières semaines, traduisant une volonté politique des deux pays de dépasser les différends apparus depuis l'été 2024. Elle fait écho à la visite du ministre français de l'Intérieur, Laurent Nuñez, à Alger en février dernier. À cette occasion, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune avait reçu le ministre et sa délégation pour discuter de la coopération bilatérale, notamment dans les domaines sécuritaire et administratif.

À l'issue de cette visite, Laurent Nuñez avait annoncé le lancement imminent d'une série de mesures de coopération sécuritaire, réactivant ainsi une plateforme de dialogue et de coordination au plus haut niveau.

Ces initiatives visent à consolider un partenariat sécuritaire solide, capable de relever les défis communs et de renforcer la stabilité régionale.

En outre, la question de la représentation diplomatique a également été abordée. Le retour de l'ambassadeur français Stéphane Romatet à Alger est envisagé.

Rappelons que ce dernier avait quitté ses fonctions en avril 2025, suite à son rappel à Paris dans le contexte de la crise diplomatique. Selon les médias français, le président Tebboune aurait indiqué que l'ambassadeur était le bienvenu pour reprendre ses fonctions, un geste symbolique fort en direction de la réconciliation bilatérale.

Meriem D.

AAPI – ACS HOLDING

Examen des moyens de concrétiser des projets stratégiques

LE DIRECTEUR général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache, a reçu, dimanche, une délégation de la Holding Algeria Chemical Specialities (ACS), conduite par le PDG du groupe, Samir Yahiaoui, afin d'examiner les moyens de concrétiser des opportunités d'investissement prometteuses. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une série de réunions de concertation initiées par l'agence avec différents opérateurs économiques, «en vue d'orienter les investissements productifs vers les activités prioritaires et de renforcer la coordination avec les acteurs des secteurs public et privé, au service de l'économie nationale», selon le communiqué de l'AAPI rendu public hier. M. Yahiaoui a présenté un exposé détaillé sur les activités de la holding, qui compte quatre groupes industriels et sept entreprises publiques activant dans les domaines du plastique, du papier, du verre et des détergents, en plus des produits parapharmaceutiques. Il a également évoqué les principaux projets ciblés à l'avenir, notamment la production de fibres de verre, de fibres optiques, de carbonate de sodium, de membranes d'osmose inverse, ainsi que du projet de production d'encre. La holding s'emploie à «chercher des partenaires nationaux ou étrangers, en vue de lancer la concrétisation de ces projets», formulant le souhait de bénéficier de l'accompagnement de l'AAPI à toutes les étapes de leur réalisation», selon son PDG. De son côté, M. Rekkache a exprimé la disposition de l'agence à accompagner la holding ACS dans la mise en œuvre de ses projets d'investissement, en assurant toutes les facilités nécessaires au soutien de leur acheminement, soulignant que les projets proposés constituent «des opportunités prometteuses pour le développement d'une production locale des matières premières pour les bio-industries, à même de renforcer les chaînes de valeur nationales et de contribuer à réduire la dépendance aux importations». Il a, également, salué les efforts déployés par le staff dirigeant de ce groupe stratégique pour améliorer sa performance et renforcer sa contribution au développement des industries chimiques et au soutien de l'économie nationale, insistant sur l'importance du secteur des industries chimiques, étant l'un des secteurs névralgiques prioritaires pour l'économie nationale.

MÉCANISATION AGRICOLE

Le CRTI s'implique

LE MINISTRE de l'Enseignement supérieur, Kamel Baddari, a présidé, hier, la signature d'une convention de coopération dans le domaine de la mécanisation agricole. La cérémonie s'est tenue au niveau du Centre de recherche en technologies industrielles, à Alger, en présence de représentants de l'Ecole supérieure d'agriculture et de la société MAG, spécialisée dans la fabrication et l'importation de matériel agricole. Lors de son intervention, Kamel Baddari a présenté six solutions technologiques innovantes, déjà matures et prêtes à être introduites sur le marché national.
Le ministre a insisté sur le rôle de ces innovations dans le renforcement de l'efficacité économique et la souveraineté nationale, soulignant leur impact stratégique sur le secteur agricole algérien.

S. N.

PERMANENCES DE L'AÏD EL-FITR

Plus de 55 700 commerçants mobilisés

À l'approche de l'Aïd El-Fitr, le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national a annoncé, hier, la mobilisation de plus de 55 000 commerçants, afin de garantir la continuité de l'approvisionnement en produits et services de première nécessité à travers l'ensemble du pays. C'est à cet effet que la ministre du secteur, Amel Abdellatif, a présidé, la veille, une réunion de coordination consacrée à la finalisation des préparatifs liés à cette fête religieuse.

Dans ce cadre, un programme national de permanence a été mis en place mobilisant 55 743 commerçants sur l'ensemble du territoire national. Les chiffres communiqués font état de 6 617 opérateurs dans le secteur des boulangeries, de 30 538 commerçants spécialisés dans les produits alimentaires, les fruits et légumes, ainsi que de 18 042 commerçants relevant de divers autres secteurs d'activité. Cela inclut également 546 unités de production, réparties entre 154 laiteries, 345 minoteries et 47 unités de production d'eau minérale, essentiellement dans le but d'assurer la disponibilité continue des produits essentiels durant les jours de fête.
Pour veiller au respect de ce programme, le ministère a, en outre, déployé 2 865 agents de contrôle à travers l'ensemble du pays, chargés de superviser l'application du dispositif de permanence.
Le ministère a, par ailleurs, appelé les citoyens à utiliser l'application électronique «Morafik.com «, permettant de consulter la liste des commerçants participant à la permanence pendant les jours de l'Aïd et de localiser facilement leurs points de vente afin d'accéder aux biens et services essentiels.
De même, le ministère a rappelé à tous les acteurs économiques concernés l'importance de contribuer activement au succès de ce programme, insistant sur l'obligation de reprendre immédiatement l'activité commerciale à l'issue des fêtes, conformément aux dispositions légales régissant les jours fériés nationaux et religieux. De plus, le ministère a affirmé que ses services



Un Aïd serein.

«restent mobilisés dans toutes les wilayas afin de veiller au bon déroulement de ce dispositif».
Au niveau régional, la Direction régionale du commerce intérieur et de la régulation du marché national de Saïda a, par ailleurs, mobilisé plus de 5 000 commerçants pour assurer la permanence durant les jours de l'Aïd El-Fitr à travers six wilayas de l'Ouest, à savoir Saïda, Mascara, Chlef, Tissemsilt, Relizane et Tiaret.
Le chargé de l'information de cette instance, Boughenina Okacha, a indiqué que 5 016 commerçants ont été mobilisés afin de garantir un minimum d'approvisionnement des citoyens en produits de large consommation et en services durant cette période.
Les activités concernées par ce dispositif incluent les unités de production, en particulier les minoteries, les laiteries et les unités de production d'eau minérale, de même que les boulangeries, les commerces de fruits et légumes, les magasins d'alimentation générale et les stations-service. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du programme, la direction régionale a mobilisé 390 agents de contrôle à travers les wilayas concernées, chargés de veiller au respect des obligations de permanence.
Le même responsable a rappelé que la législation régissant les conditions d'exercice des activités commerciales prévoit des sanctions à l'encontre des commerçants contrevenants.
Le non-respect de l'obligation de permanence entraîne l'établissement d'un procès-verbal conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi 13-06 modifiant et complétant la loi 04-08 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales, avec une amende comprise entre 30 000 et 200 000 DA, en sus de la fermeture administrative du commerce pour une durée de 30 jours. Dans ce contexte précis, il convient de souligner que la ministre Amel Abdellatif avait présidé à Alger une réunion de coordination avec les directeurs régionaux du commerce consacrée à la finalisation des préparatifs liés à l'Aïd El-Fitr 2026. Lors de cette session, à laquelle ont assisté des cadres de l'administration centrale, la ministre a écouté les exposés présentés par les responsables régionaux concernant les mesures prises pour garantir l'approvisionnement du marché en produits de large consommation ainsi que les programmes de permanence établis dans chaque wilaya, avec un focus particulier sur les boulangeries, les commerces d'alimentation générale et les services essentiels.
A cette occasion, Mme Abdellatif a fait ressortir la nécessité d'une présence accrue sur le terrain, du suivi du système de permanence et de la garantie d'une reprise normale de l'activité commerciale pendant et après cette fête religieuse, tout en appelant au renforcement de la coordination entre les différents acteurs du secteur.
Elle a salué, par la même occasion, «l'esprit de responsabilité manifesté par les commerçants et leur accompagnement des consommateurs durant les fêtes et occasions spéciales».
S'agissant des marchés de gros de fruits et légumes, elle a donné des instructions aux responsables de l'entreprise de réalisation et de gestion des marchés de gros Magros, en vue de garantir l'ouverture de l'ensemble des marchés régionaux et à veiller à toutes les conditions organisationnelles tout au long de l'Aïd El-Fitr.

Khalil Aouir

L'appel de l'UGCAA pour une organisation sans faille

APPELANT les commerçants au sens des responsabilités, l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) a lancé un appel à l'ensemble des vendeurs, artisans et prestataires de services à respecter strictement le système de roulement des équipes mis en place pendant les jours de l'Aïd El-Fitr, afin d'assurer la continuité de l'activité commerciale et de services. Outre les commerçants, l'appel s'adresse également à d'autres prestataires de services, tels que les transporteurs et les chauffeurs de taxi à travers le pays, a-t-on appris dans un communiqué rendu public hier. L'Union a, par ailleurs, mis en avant la nécessité de reprendre l'activité immédiatement après la fin des fêtes de l'Aïd pour maintenir le flux normal des activités commerciales et de services, et éviter toute perturbation de l'approvisionnement du marché, renforçant ainsi l'esprit de responsabilité professionnelle.
L'UGCAA a également exhorté les commerçants non inscrits au système de permanence des services prévus pour l'Aïd à se porter volontaires et à ouvrir leurs magasins afin de contribuer à l'amélioration du service public et de faciliter l'accès des citoyens à leurs besoins fondamentaux.
Se référant aux actions de ce mois de jeûne, l'organisation a relevé «l'esprit de citoyenneté authentique, le sens civique et la conscience professionnelle responsable dont ont fait preuve les commerçants, artisans et opérateurs économiques honnêtes durant le mois sacré du ramadan», saluant leur engagement et leur discipline dans l'approvisionnement des marchés ainsi que les manifestations de solidarité qu'ils ont incarnées, notamment à travers des initiatives caritatives.
L'organisation renouvelle son engagement à «poursuivre sa collaboration et sa coordination avec les autorités publiques et tous les partenaires» afin, dit-elle, de renforcer la stabilité du marché national au service du citoyen et de l'économie nationale.

Hamid B.

PRÉPARATIFS DE L'AÏD

Entre traditions et gourmandises

Les cuisines algériennes s'animent avec l'effervescence de l'Aïd. Makrout, tcharek, griwech ou baklawa, chaque douceur raconte un patrimoine culinaire ancestral. Malgré la hausse des prix, les familles perpétuent ce rituel de partage et de convivialité, où petits et grands se retrouvent pour transmettre savoir-faire et traditions, faisant de cette période un moment unique de fête et de rassemblement.



Un patrimoine culinaire ancestral.

Les préparatifs des gâteaux de l'Aïd occupent une place essentielle dans la vie des Algériens. Dans toutes les régions du pays, petits et grands se rassemblent pour confectionner des douceurs traditionnelles comme le makrout, la ghribia ou le baklawa. Ce rituel ancestral va bien au-delà de la simple pâtisserie, il permet de transmettre des savoir-faire culinaires, de renforcer les liens familiaux et de célébrer ensemble l'esprit de la fête.

Chaque geste, chaque décoration et chaque parfum rappelant le miel ou les amandes fait partie d'un patrimoine vivant que les familles s'attachent à préserver de génération en génération. Ainsi, ce rituel ancien demeure un symbole fort de l'identité culturelle nationale. Ce sont des préparatifs qui commencent plusieurs jours à l'avance.

«Depuis le début de la semaine, ma cuisine dégage de bonnes odeurs de gâteaux, les préparatifs battent leur plein. Entre tcharek, makrout, griwech, sablés ou encore baklawa…», confie Nacira, mère de famille, au Jeune Indépendant, rencontrée lors de ses emplettes au marché de Belouizdad. «J'organise mes journées autour des responsabilités domestiques et de l'éducation de mes enfants. Dès le matin, priorité aux plus jeunes : je leur donne leur lait et veille à leur bien-être», explique-t-elle avec beaucoup d'attention et de tendresse maternelle.

Elle souligne que «durant la journée, je m'occupe des tâches de la maison, notamment préparer les repas et entretenir le foyer, tout en profitant des moments où les enfants dorment pour avancer dans certaines préparations».

Selon elle, le moment propice pour préparer les gâteaux reste la soirée. «Lorsque la maison retrouve son calme, je reprends mes activités culinaires et je prépare les différentes douceurs pour l'Aïd», confie-t-elle.

Concernant les prix sur le marché, plusieurs commerces et épiceries sont pris d'assaut à l'approche de l'Aïd. Les étals consacrés aux ingrédients de pâtisserie attirent de nombreux clients.

Les produits de base, indispensables à la confection des gâteaux, restent relativement accessibles, notamment la farine dont le prix se situe entre 100 et 120 DA le kilogramme, ou encore le sucre qui avoisine également les 100 DA le kilogramme.

Cependant, ce sont les fruits secs qui représentent la part la plus importante du budget. Les raisins secs sont proposés entre 1 100 et 1 200 DA le kilogramme, tandis que les abricots secs peuvent atteindre entre 1 400 et 1 600 DA. Quant aux amandes, ingrédient phare de nombreuses pâtisseries traditionnelles, leur prix oscille entre 2 250 et 2 750 DA le kilogramme.

Selon le témoignage d'un commerçant, «malgré les contraintes budgétaires que peuvent rencontrer certaines familles, la préparation des gâteaux de l'Aïd demeure une tradition incontournable dans de nombreux foyers algériens, symbolisant le partage, la générosité et la convivialité qui caractérisent cette fête».

UNE TRADITION QUI RÉSISTE MALGRÉ LA HAUSSE DES PRIX

Au même endroit, Hakima, jeune maman de deux jumeaux, souligne que «malgré ces coûts parfois élevés, de nombreuses familles ne renoncent pas à perpétuer cette tradition. La préparation des gâteaux à la veille de l'Aïd reste une occasion incontournable». Elle ajoute : «Personnellement, je m'y suis préparée plusieurs mois à l'avance, car je m'attendais à l'augmentation des prix des fruits secs.»

Aujourd'hui, les amateurs de cuisine sont nombreux durant le mois de ramadan. Garçons et filles prennent plaisir non seulement à préparer les gâteaux, mais aussi à les décorer et à expérimenter de nouvelles recettes, a expliqué, Manel, jeune étudiante, précisant que «pour cette année, j'ai programmé cinq variétés : sablés, makrout au four, tcharak au sucre, mechouak et, en dernier, benioun. Ce que j'aime le plus, c'est cette ambiance unique où toute la famille se réunit pour partager des rires tout en décorant les gâteaux et en savourant les odeurs sucrées qui remplissent la maison». Elle ajoute qu'il est important «de préserver nos trésors culinaires qui ne se démodent jamais. Chaque gâteau raconte sa propre histoire et possède sa technique particulière. Présenter mes gâteaux est une vraie fierté, car je contribue à perpétuer ces traditions que nous transmettent nos grands-mères».

A l'approche de l'Aïd, les foyers algériens s'animent au rythme des préparatifs des pâtisseries traditionnelles. Plus qu'une simple activité culinaire, cette période représente un moment de partage et de transmission entre générations, explique Nabila, rencontrée dans une épicerie à Oued Romane.

Cette quinquagénaire, maman de trois enfants, dont le plus jeune a 11 ans, raconte : «Lors des fêtes, nos tables se remplissent de sablés, de gâteaux au sucre et d'autres douceurs préparées à la maison. Chaque gâteau est soigneusement disposé pour accueillir les invités et partager un moment convivial.»

«Nous préparons parfois des spécialités comme la griwech ou les qatayef. Dans certaines régions, le pain maison parfumé aux herbes est aussi indispensable. Chaque région possède sa propre touche, mais tous ces gestes reflètent l'attachement aux traditions et symbolisent la générosité et le partage propres à l'Aïd», confie-t-elle.

Par ailleurs, face aux exigences de la vie moderne, de plus en plus de femmes travaillent et ne disposent pas toujours du temps nécessaire pour préparer les gâteaux à la maison. Pour rester dans l'esprit festif, certaines optent pour une solution pratique : commander leurs gâteaux auprès de commerces spécialisés. Du côté des commandes, plusieurs variétés sont proposées, avec des prix qui varient selon le modèle et les ingrédients utilisés, explique Naziha, propriétaire d'un commerce spécialisé.

Pour répondre à la forte demande à l'approche de l'Aïd, elle s'appuie sur une équipe de femmes qui travaillent activement à la préparation de différents gâteaux orientaux provenant de plusieurs régions du pays. Selon elle, les prix varient selon les modèles : certaines variétés sont proposées entre 70 et 80 DA la pièce, comme halwat tabâa ou nekache sans amandes, tandis que d'autres peuvent atteindre entre 140 et 150 DA, voire jusqu'à 200 DA pour certaines spécialités.

La décoration occupe également une place importante dans la présentation des gâteaux. Les techniques ont évolué et permettent aujourd'hui de réaliser des créations plus élaborées, avec des formes et des finitions variées.

Une décoration réussie peut d'ailleurs susciter l'envie de goûter un gâteau rien qu'en le regardant. Cependant, malgré ces évolutions et les nouvelles tendances, les traditions culinaires conservent une place essentielle. Les recettes et les savoir-faire hérités du passé restent très appréciés et continuent de faire partie intégrante de la culture gastronomique algérienne, conclut-elle.

Amel Saïdi

L'Etusa met en place un programme de transport spécial à Alger

L'ETABLISSEMENT public de transport urbain et suburbain d'Alger (Etusa) a annoncé, hier, la mise en place d'un programme d'exploitation spécial à l'occasion de l'Aïd El Fitr, afin de faciliter les déplacements des citoyens dans la capitale durant cette fête religieuse.

«Conformément aux instructions du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, visant à assurer la continuité des services de transport public et à améliorer les conditions de déplacement des citoyens durant les jours de l'Aïd El Fitr, l'Etusa a élaboré un programme spécial à cette occasion», est-il indiqué dans un communiqué. Ce dispositif comprend également un programme de transport vers Djamaâ El-Djazaïr pour permettre aux fidèles d'accomplir la prière de l'Aïd, un programme «Tarahom» de navettes à destination des cimetières, ainsi que des dessertes spéciales vers la promenade des Sablettes.

Le programme général de transport sera assuré de 6h30 à 19h00 pour les brigades de jour et de 19h00 à 00h40 pour les brigades de nuit. L'Etusa assurera 187 lignes durant la journée et 23 lignes pour le service de nuit, selon la même source.

Concernant le programme de transport vers Djamaâ El-Djazaïr, les premiers départs sont prévus à 5h30, tandis que les retours seront assurés à la fin de la prière de l'Aïd. Les points de départ sont programmés à partir des stations 1er Mai, Les Fusillés (Ruisseau), Audin, Place des Martyrs, Kouba, Baraki, Eucalyptus, Ouled Moussa (via Réghaïa, Rouiba et El Hamiz), Khemis El Khechna (via Hamadi), ainsi que Sidi Abdellah et Douera.

S'agissant du programme «Tarahom», dédié aux visites des cimetières, les navettes seront assurées de 07h00 à 13h40 durant les deux premiers jours de l'Aïd. Ces dessertes relieront notamment 1er Mai au cimetière d'El Alia, la Place des Martyrs au cimetière d'El Alia, Chevalley au cimetière de Dely Brahim, Bachdjarah au cimetière de Sidi Rezine via Baraki, ainsi que El Harrach au cimetière d'El Alia via Bachdjarah, El Harrach et Sidi Tayeb, ajoute la même source.

Par ailleurs, des navettes spéciales vers la promenade des Sablettes seront mises en service de 10h00 à 18h00 durant les deux jours de l'Aïd El Fitr, à partir des stations 1er Mai, Place des Martyrs, Baraki, Eucalyptus, Khemis El Khechna et Ouled Moussa.

M. B.

CONCOURS NATIONAL DE CRÉATION DE TIMBRES

8 millions de centimes pour le lauréat

ALGÉRIE POSTE a annoncé hier le lancement d'un concours national ouvert aux artistes et designers pour la création des timbres-poste et enveloppes « premier jour » prévus pour l'année 2026, avec des récompenses financières attractives pour les gagnants. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du soutien à la créativité artistique et de l'enrichissement du patrimoine philatélique national.

Selon un communiqué de la direction générale de l'institution, le concours est ouvert à tous les créateurs spécialisés en arts plastiques, design graphique, ainsi qu'aux artistes indépendants, à condition de posséder une carte d'artisan ou tout document attestant de leur activité artistique ou créative.

L'objectif est d'impliquer les talents nationaux dans la conception de timbres qui illustreront les événements nationaux et internationaux majeurs, tout en reflétant la dimension culturelle et historique de l'Algérie Porte à travers des œuvres innovantes.

Parmi les thèmes phares des prochaines émissions, un timbre spécial sera consacré à l'adhésion de l'Algérie au Conseil de sécurité des Nations Unies, un événement diplomatique qui souligne le rôle du pays sur la scène internationale et sa participation aux efforts de maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

Les candidats intéressés doivent déposer ou envoyer leurs créations par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard le mardi 31 mars 2026. Les œuvres seront reçues à la Direction du timbre postal et de la philatélie, située dans le quartier de Telimly à Alger. Une commission spécialisée se chargera d'évaluer les projets et de sélectionner les créations qui seront adoptées officiellement pour les futures émissions postales.

Pour encourager la créativité, Algérie Poste a prévu une prime de 8 millions de centimes pour chaque timbre retenu dans le programme officiel, ainsi qu'une récompense de 2 millions de centimes pour chaque design choisi pour les enveloppes « premier jour ».

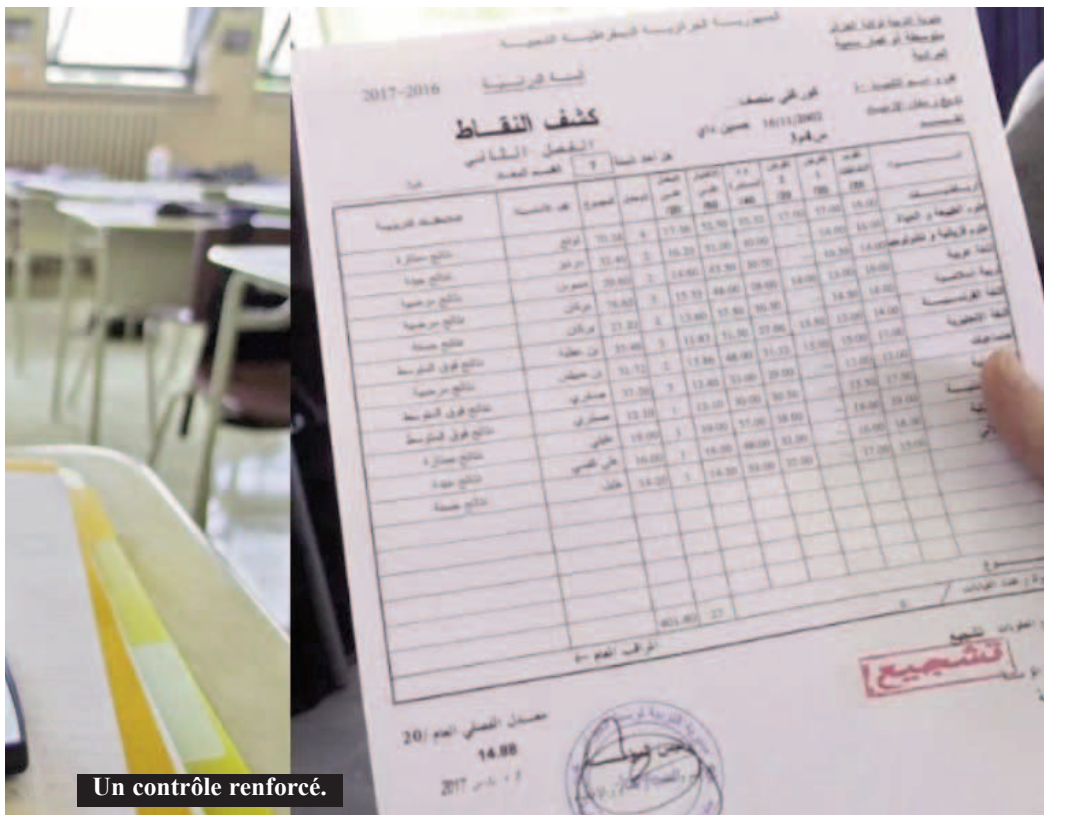
Algérie Poste précise que tous les droits de propriété des créations retenues appartiendront à l'institution, ces œuvres devenant ainsi des timbres officiels. Les projets non sélectionnés seront retournés à leurs auteurs après l'annonce des résultats.

Hamid B.

BULLETINS SCOLAIRES

Un dispositif renforcé pour corriger les erreurs de notes

Le ministère de l'Éducation nationale a mis en place un dispositif de contrôle renforcé afin de garantir la fiabilité des notes attribuées aux élèves. À travers une série de procédures administratives et numériques, les services du secteur entendent prévenir les erreurs de saisie et assurer leur correction rapide, dans le but de préserver les droits des élèves et d'assurer une plus grande transparence dans l'évaluation scolaire.



Un contrôle renforcé.

Le ministre Mohamed Seghir Saâdaoui a affirmé que les services de son département veillent à corriger toute erreur administrative ou technique susceptible d'affecter les résultats scolaires. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un dispositif méthodique visant à assurer l'équité et la transparence dans l'évaluation des élèves.

Ces précisions ont été apportées dans une réponse écrite adressée au député Rabah Jeddou, membre de l'Assemblée populaire nationale, à propos des mécanismes de contrôle et de correction des notes dans les établissements scolaires.

Selon le ministre, ces mesures reposent notamment sur la circulaire n°376 du 15 mars 2022, qui vise à sécuriser le processus d'introduction des notes dans le système informatique du ministère et protéger le droit des élèves à obtenir des résultats justes et précis.

Dans ce cadre, les notes sont saisies de manière progressive à partir de la semaine suivant les évaluations. Avant leur introduction dans le système, les copies sont corrigées collectivement avec les élèves, puis les feuilles d'examen leur sont remises afin qu'ils puissent vérifier les notes obtenues.

Le dispositif prévoit également une étape de contrôle des notes avant la tenue des conseils de classe. Chaque enseignant est tenu de vérifier les notes qu'il a saisies dans le système informatique à l'aide d'un document de contrôle extrait de la plateforme numérique.

Après vérification, ce document est signé par l'enseignant puis transmis au directeur de l'établissement, qui le signe et appose le cachet officiel avant de l'archiver dans les registres de l'école.

Le directeur valide également les résultats de fin de trimestre dans le système informatique, permettant ainsi aux parents d'accéder aux bulletins scolaires de leurs enfants via l'espace numérique dédié aux familles.

Afin de garantir davantage de transparence, le système informatique est rouvert pendant deux semaines au début du trimestre suivant, après la remise des bulletins. Cette période permet aux élèves et à leurs parents de signaler toute erreur éventuelle dans la saisie des notes. En cas d'anomalie, l'enseignant concerné doit rédiger un rapport reconnaissant l'erreur. Celui-ci est validé par le directeur de l'établissement avant d'être transmis à la direction de l'éducation, qui supervise la procédure de correction et la délivrance d'un bulletin rectifié.

Le ministère précise également que les notes de certaines matières, notamment l'éducation physique et les disciplines artistiques, font l'objet d'un suivi particulier sous la supervision des chefs d'établissement.

Par ailleurs, les moyennes annuelles sont également vérifiées à l'aide d'un document spécifique extrait du système informatique du ministère et signé après contrôle.

Enfin, les examens de rattrapage sont corrigés collectivement avec les élèves concernés et leurs notes sont saisies immédiatement après correction, les copies leur étant remises pour consultation.

Pour le troisième trimestre, les bulletins scolaires sont délivrés après la tenue des conseils de classe ainsi que des conseils d'orientation et d'admission, ce qui offre une dernière possibilité de corriger d'éventuelles erreurs avant la prise des décisions finales concernant le parcours scolaire des élèves.

Lynda Louifi

TIZI OUZOU

De nouveaux moyens pour améliorer le quotidien des handicapés

LE WALI de Tizi Ouzou, Abou Bakkar Esseddik Boucetta, a distribué avant-hier des équipements et des aides spécifiques et rappelé les mesures de soutien aux 32 000 personnes handicapées de la wilaya. Une mobilisation pour renforcer l'insertion socioprofessionnelle et éducative des citoyens à besoins particuliers.

À l'issue de la cérémonie tenue à la Coopérative de céréales et de légumes secs (CCLS), M. Boucetta, accompagné du président de l'APW, Youcef Sidi-Ali, a tenu à relever, à l'occasion de la Journée nationale des handicapés, les efforts consentis par le secteur de l'action sociale et de la solidarité dans la wilaya de Tizi Ouzou.

Les organisateurs ont procédé à la distribution d'équipements au profit des personnes handicapées afin de les aider à surmonter leur handicap et surtout à faciliter leur mobilité. La distribution a porté sur huit tricycles, 14 fauteuils roulants simples, six fauteuils électriques destinés plus particulièrement à des universitaires et des lycéens, ainsi que des fauteuils IMC (infirmité motrice cérébrale) pour adultes et enfants, des poussettes IMC, six prothèses auditives, des béquilles, des cannes et des matelas anti-escarres.

Le wali, qui a présidé cette cérémonie, a assuré que les pouvoirs publics « ont tout mis en œuvre pour soutenir cette frange de la population ». Dans ce sens, Aboubakr Esseddik Boucetta a également mis en exergue la décision du président de la République de porter à 12 000 DA le montant de la pension mensuelle des handicapés à 100 %, dont bénéficient 11 256 personnes.

Prenant la parole à son tour, Achour Mehani, directeur local de l'Action sociale et de la solidarité, a fait lecture d'un état des lieux de son secteur. Un secteur qui, selon ses termes, assure la prise en charge de près de 32 000 personnes handicapées de différentes catégories à travers les 67 communes de la wilaya, soit près de 2,5 % de la population globale. Selon les chiffres avancés par la Direction locale de l'action sociale et de la solidarité (DASS), le handicap le plus important en termes chiffrés enregistré est celui du handicap mental, avec 46,76 % de l'ensemble des personnes handicapées. En deuxième position, arrivent les handicapés moteurs avec près de 38 %. Les handicapés visuels représentent 8,50 %, les handicapés auditifs 7 % et le polyhandicap 0,53 %.

Cette journée a également été l'occasion pour les personnes handicapées ou leurs tuteurs d'appeler à une amélioration de leurs conditions de vie socioprofessionnelles. L'insertion de cette catégorie de citoyens s'affirme chaque année davantage, comme en témoigne leur présence au sein des dispositifs d'insertion professionnelle tels que l'ANGEM ou la NESDA, ainsi que les caisses sociales qui ont exposé leurs activités en faveur des personnes aux besoins spécifiques. Certaines personnes à besoins spécifiques ont également réussi à créer leurs propres activités, notamment les femmes au foyer, qui ont présenté à cette occasion le fruit de leur réussite. À relever aussi qu'outre les institutions de l'État, le mouvement associatif, avec une trentaine d'associations, intervient dans l'accompagnement de ces personnes. À celles-ci, viennent s'ajouter trois autres associations de parents de personnes atteintes de déficience mentale. Ainsi, la wilaya de Tizi Ouzou en compte désormais 33. Ces trois nouvelles associations se sont vu remettre par le wali leurs agréments pour l'ouverture de centres psychopédagogiques (CPP) à Ouadhias et Souk El Thenine, ainsi qu'une annexe du CPP de l'école Zemerli de Tizi Ouzou à Aït-Boumahdi. S'agissant de cette annexe, « c'est une première à l'échelle nationale », a souligné Achour Mehani.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

GUERRE EN IRAN

Téhéran accuse Zelensky de vouloir entrainer l'Ukraine dans le conflit

Téhéran accuse Zelensky de vouloir entraîner l'Ukraine dans le conflit avec l'Iran Le ministère iranien des Affaires étrangères accuse Volodymyr Zelensky de chercher à entraîner l'Ukraine dans le conflit avec l'Iran après ses déclarations sur l'envoi de conseillers militaires au Moyen-Orient pour aider à contrer les drones iraniens.



Le porte-parole de la diplomatie iranienne, Esmaïl Baghaï, a estimé qu'une telle implication reviendrait à faire de l'Ukraine une partie prenante de l'agression américaine et israélienne contre l'Iran. Il a ajouté que les Iraniens ne le « pardonneraient jamais » et que cela engagerait la responsabilité internationale de l'État ukrainien.

Le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) a annoncé une 55e vague de frappes contre Israël, visant Tel Aviv, l'aéroport Ben-Gourion, des installations de production de l'entreprise Israel Aerospace Industries, ainsi que des centres liés à l'approvisionnement aérien en carburant. Selon le CGRI, cette salve a été menée avec des missiles balistiques lourds et hypersoniques, ainsi qu'avec des drones offensifs. Cette opération s'inscrit dans une nouvelle étape de l'opération « Promesse sincère 4 », dirigée contre des cibles situées au cœur du dispositif militaire israélien.

Par ailleurs, l'Iran a affirmé qu'il n'acceptera jamais un cessez-le-feu tant qu'il existera un risque de nouvelles frappes américaines ou israéliennes. Le porte-parole de la diplomatie iranienne, Esmaïl Baghaï, a déclaré que Téhéran considérait toute trêve éventuelle comme susceptible d'être utilisée par Washington et Tel Aviv pour préparer de nouvelles attaques. Selon lui, l'Iran souhaite d'abord obtenir des garanties que les États-Unis et Israël ne replongeront pas le pays, et l'ensemble du Moyen-Orient, dans un nouveau conflit.

L'Iran a de nouveau affirmé que le détroit d'Ormuz n'était pas fermé à l'ensemble du trafic maritime, mais seulement aux navires liés aux « agresseurs ». Le porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères, Esmaïl Baghaï, a confirmé que des bâtiments de plusieurs pays avaient pu traverser le détroit avec l'accord de Téhéran. Selon lui, ces passages démontrent une approche « responsable » de la situation adoptée par Téhéran. Il a ajouté que la République islamique se réservait le droit de prendre les mesures qu'elle juge nécessaires pour garantir sa sécurité nationale et empêcher tout usage abusif de cette voie maritime par les agresseurs et leurs alliés.

Pour sa part, washington a appelé ses alliés et invité également la Chine à patrouiller dans le détroit d'Ormuz. Plusieurs pays, dont le Japon et l'Australie, refusent toutefois d'envoyer des navires militaires. Les frappes se poursuivent dans la région, accentuant l'incertitude sur les marchés énergétiques. Au 17e jour de la guerre qui secoue le Moyen-Orient, la question de la sécurité énergétique mondiale s'impose au centre des préoccupations diplomatiques. Le président américain Donald Trump exerce une pression croissante sur ses alliés, ainsi que sur la Chine, afin qu'ils participent à la patrouille dans le détroit d'Ormuz, passage maritime stratégique par lequel transite environ un cinquième du commerce mondial de pétrole et de gaz naturel liquéfié. Washington envisage de déployer des navires de guerre pour escorter les pétroliers dans le détroit et appelle d'autres puissances à contribuer à cet effort. Des discussions entre Iraniens et Américains ? Mais la réaction de plusieurs partenaires reste prudente. Le Japon, fortement dépendant du pétrole du Moyen-Orient, a indiqué ne pas envisager un tel déploiement, invoquant les contraintes de sa constitution pacifiste. L'Australie a également rejeté l'idée d'envoyer des bâtiments militaires dans la zone. De son côté, Téhéran a averti les pays susceptibles de répondre à l'appel américain que toute intervention risquerait d'aggraver l'escalade régionale.

Face aux tensions sur les marchés énergétiques, les États membres de l'Agence internationale de l'énergie ont décidé de libérer collectivement 400 millions de barils issus de leurs réserves stratégiques, une mesure exceptionnelle destinée à stabiliser l'offre mondiale. Le Japon est devenu la première grande économie à puiser concrètement dans ses stocks, débloquant l'équivalent de quinze jours de consommation nationale afin d'anticiper un éventuel choc pétrolier. Parallèlement, les opérations militaires se poursuivent dans la région. L'armée israélienne a annoncé de nouvelles frappes à grande échelle contre des infrastructures à Tehran, tout en menant des bombardements dans la banlieue sud de Beyrouth, bastion du Hezbollah.

Les autorités iraniennes ont dénoncé un « écocide » après des attaques visant des dépôts de carburant dans la capitale, évoquant des risques de contamination durable des sols et des nappes phréatiques. Malgré l'intensité des affrontements, Donald Trump affirme maintenir des discussions indirectes avec Téhéran, tout en estimant qu'un accord pour mettre fin au conflit n'est pas encore envisageable. Pendant ce temps, l'Iran poursuit ses frappes contre des bases et intérêts américains dans le Golfe, en réponse à l'utilisation de ces installations pour mener des attaques contre son territoire.

R. I.

MOYEN-ORIENT

La Ligue arabe étudie la possibilité de former une force militaire commune

FACE à l'escalade des tensions militaires au Moyen-Orient, la Ligue arabe étudie la possibilité de remettre sur la table l'idée d'une «force arabe conjointe», un projet déjà évoqué il y a plus d'une décennie. Dans des déclarations recueillies par RT, le 15 mars, le secrétaire général adjoint de la Ligue arabe, l'ambassadeur Hossam Zaki, a confirmé que la proposition de former une force militaire commune avait été formulée pour la première fois il y a plus d'une décennie et que la Ligue disposait d'un « dossier institutionnel » complet sur le sujet, indiquant que l'organisation est prête à réactiver les travaux sur une force militaire panarabe, en cas de décision des États membres. Selon les explications de l'ambassadeur Hossam Zaki, l'idée d'une force arabe commune avait été présentée officiellement lors du sommet arabe de Charm el-Cheikh en 2015, à l'initiative du président égyptien Abdel Fattah al-Sissi. Une résolution avait été adoptée en vue de la création de cette force, mais les discussions ont été interrompues malgré quelques progrès réalisés, faute d'accords politiques nécessaires à sa mise en œuvre. Contexte régional différent La situation régionale de 2015 diffère radicalement de la situation actuelle en 2026, a affirmé l'ambassadeur, qui considère qu›« il est plus que jamais nécessaire » de concrétiser cette idée pour faire face aux menaces communes. Le diplomate a aussi fait savoir que, s'il existait une volonté arabe de réexaminer la question, elle serait inscrite à l'ordre du jour des prochaines réunions de la Ligue arabe. Hossam Zaki a également souligné que la Ligue arabe suivait de près l'évolution de la situation et agissait conformément aux décisions de ses États membres. L'ambassadeur Hossam Zaki a insisté sur le fait que le droit des États arabes de répondre à toute attaque dont ils sont victimes est un « droit souverain garanti » par le droit international et la Charte des Nations unies, expliquant que tout État victime d'une agression a le droit de riposter en temps opportun et de la manière appropriée. Attaquer les pays arabes est une « erreur stratégique » Le secrétaire général adjoint de la Ligue arabe a salué la « grande sagesse » dont ont fait preuve les dirigeants arabes, notamment ceux des États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), en s'abstenant jusqu'à présent d'engager une confrontation militaire directe malgré les attaques subies. L'ambassadeur a affirmé dans ce contexte que la Ligue arabe avait adopté dès le départ une position politique claire concernant les agressions contre les États arabes, considérant ces attaques contre les pays arabes voisins comme une « erreur stratégique » dans les relations avec le monde arabe, car elles violent les principes de bon voisinage et les règles du droit international. Il a noté que la Ligue avait exprimé cette position à travers les déclarations du secrétaire général Ahmed Aboul Gheit et la déclaration publiée par les ministres arabes des Affaires étrangères lors de leur réunion d'urgence par vidéoconférence la semaine dernière, afin de proclamer une position arabe unifiée.

R. I.

RAMADAN, CE MOIS DE JEÛNE, DE PIETE ET DE SACRIFICE, FACE A LA MONDIALISATION DEVORANTE

Par Cheikh Tahar Badaoui



L'Islam se posa ainsi en héritier de la doctrine d'Abraham, constructeur de la Ka'ba, Salut Divin Sur Lui, et sera dès lors la Religion d'une Communauté intermédiaire, médiane, qui prêchera la modération dans les jugements et les comportements des hommes, la coexistence pacifique entre les peuples et aboutira avec la contribution de tous, à édifier l'homme nouveau, vivant en parfaite harmonie avec soi-même, ses semblables, son milieu environnant et n'adorant qu'une Seule divinité : Allah, Maître des Mondes, et Gloire à Lui Seul, à l'abri de tout fanatisme de droite ou de gauche, sous quelque appellation qu'il soit.

Par ailleurs, en matière d'abrogation, l'interdiction définitive des boissons alcoolisées et la pratique des jeux de hasard a connu quant à elle une évolution réglementaire indéniable. En effet, le vin et par voie de conséquence, toute boisson alcoolisée et tout ce qui est de nature à provoquer chez l'homme, l'enivrement, l'ivresse ou perte de la raison, même pris en quantité très négligeable, furent prohibées progressivement.

C'est ainsi que dans une première phase, le Saint Coran mit en garde les croyants contre le vin auquel fût lié le jeu de hasard. Si cette boisson enivrante présente quelque avantage, il n'en demeure pas moins que le péché qu'elle abrite est beaucoup plus grand, car les conséquences fâcheuses qu'elle entraîne amincissent toute sensation de plaisir qui pourrait s'y confiner quelque part, tel que le confirme le Saint Coran :

« Il T'interrogent au sujet du vin et du jeu de hasard ; Dis : tous deux comportent un grand péché et un avantage pour les hommes, mais, cependant, leur péché demeure plus grand que leur utilité. » (Sourate dite « Al-Baqarah » ou dite « La Vache » Verset 219).

L'on rapporte à ce sujet que le Calife 'Umar Ibn Khettab, alors grand compagnon du Prophète, que Dieu agrée son âme, avait fait cette première prohibition du vin, une invocation que voici : « Dieu, donne nous à propos du vin une explication claire. » Alors le Seigneur révéla au Prophète Salut Divin Sur Lui le Verset suscité.

Ce noble compagnon fût convoqué pour l'informer de la mesure divine. Non satisfait, comme si son instinct lumineux lui fit entendre qu'il ne s'agit pas d'une interdiction définitive, il invoqua Dieu pour en connaître davantage. Dieu révéla : «Ô vous qui croyez, n'approchez guère la prière en état d'ivresse, jusqu'à ce que vous sachiez ce que vous dites. » (Sourate dite « Les femmes » Verset 43).

Cette mesure préventive corrigea un tant soit peu, certains comportements : quelques compagnons, alors ivres, blasphémèrent inconsciemment dans leurs prières au lieu d'invoquer Dieu. Le compagnon 'Umar fût convoqué une deuxième fois pour lui apprendre la réponse du Seigneur. Non satisfait encore une fois, il invoqua Dieu à ce propos. La réponse du Ciel fût aussitôt révélée et ainsi consignée dans la Sourate dite « La Table Servie » (Versets 90 et 91).

Une troisième fois, ce noble et fidèle compagnon fût convoqué à cet effet et lorsqu'on arriva dans la citation des Versets à l'injonction divine : « N'allez -vous pas en finir ? », ce compagnon, comblé de plaisir dit alors : « Nous en avons fini ; nous en avons fini !! ». Ces Versets énoncent : « Ô vous qui croyez, le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées (bétyles ou stèles) et les flèches divinatoires ne sont qu'une abomination et œuvre du diable. Ecartez vous en pour votre félicité. Satan ne veut qu'embusquer parmi vous la haine et l'exécration par la boisson fermentée et le jeu d'argent et de vous empêcher par ce fait d'invoquer Dieu et de le prier. Etes-vous prêts à vous en abstenir ??. ».

L'on rapporte de source authentique et vérifiée que Abderrahman ben Wa'la posa un jour à Ibn 'Abbas (cousin du Prophète) que Dieu agrée leur âme, la question de savoir si la vente du vin est-elle ou non licite ? Cet érudit lui répondit : « L'Envoyé de Dieu, Salut Divin Sur Lui, avait un ami de Thaqif ou de Dews.

Lors de la conquête victorieuse de la Mecque par le Prophète (en l'an VIII de l'Hégire, soit deux années après le fameux Pacte de conciliation contresigné entre le Prophète d'une part, et les Quraychites d'autre part), cet ami accueillit le Vénéré Prophète avec une outre de vin qu'il voulait lui offrir. L'Envoyé de Dieu Salut Divin Sur Lui dit : « Ô un tel n'es tu pas au courant que Dieu l'a interdit ? ». Sur ce, l'homme demanda à son serviteur d'aller vendre l'outre. L'Envoyé de Dieu répliqua instantanément : « Ô un tel, qu'est ce que tu lui as ordonné de faire ? » « Je lui ai ordonné de la vendre. » dit l'homme. Le Prophète lui fit comprendre que « celui qui a interdit la consommation en a interdit la vente. » Alors, l'homme demanda à son serviteur d'en verser le contenu sur le sol. ».

Le Saint Coran est effectivement catégorique au sujet de la prohibition des boissons enivrantes quels que soient leur nature ou le produit qui sert à leur fabrication. De même, l'injonction prophétique en est aussi bien claire que menaçante.

En effet, il est rapporté selon Abou Daoud que le Messager de Dieu Salut Divin Sur Lui a dit : « Dieu a maudit le vin, celui qui le boit, qui l'offre à boire, qui le vend, qui l'achète, qui presse son fruit en jus (destiné à la fermentation) qui lui est pressé, qui le porte, qui lui est destiné, et celui qui touche son prix. »

Notre Mère Oumou Salama (épouse de notre Prophète) que Dieu agrée son âme a rapporté : « Ma fille fût malade, je lui préparai du vin dans un cruchon. Quand le Messager de Dieu ; Salut Divin Sur Lui, entra chez lui et me dit : « Que fais-tu Oumou Salama ? Je lui répondis que je remédiais au mal de ma fille avec le vin. Il me dit alors : « Dieu, l'Exalté, n'A point conçu de remède pour Ma Communauté, dans ce qui lui est interdit. »

Abou Moussa, que Dieu agrée son âme, a demandé au Prophète, Salut Divin Sur Lui : « Ô Messager de Dieu, donne-nous une fetwa au sujet de deux liqueurs que nous fabriquions au Yémen à savoir : le « Bit'a » fait du miel fermenté au point qu'il devienne enivrant, et le « Maser » fait à base d'orge et de maïs (bière connue de nos jours), également enivrant. » Le Prophète Salut Divin Sur Lui auquel le Seigneur l'Omniscient a donné les clefs des mots, lui répondit : « Toute matière enivrante est prohibée. ». Le Prophète n'a donc pas distingué entre ce qu'on mange ou ce qu'on boit ; Ainsi, on peut consommer du vin avec du pain et le hachich (connu d'ailleurs sous l'invasion tartare de l'Etat islamique) peut quant à lui être consommé comme boisson ou comme nourriture etc.

Les Versets 90 et 91 susvisés rassemblent les boissons alcoolisées, les jeux de hasard, côte à côte avec les pratiques polythéistes par lesquelles les païens de la période préislamique se consultaient l'avenir les uns les autres, en se confiant corps et âme à leurs idoles ou alors pour entreprendre ou non quelque chose. Toute initiative dépend désormais du bon vouloir de la statue vénérée. Tous ces interdits restent logés à la même enseigne, celle du diable démon, de telle sorte que tous leurs adeptes, avertis soient-ils ou fans, sont frappés d'une malédiction du Seigneur.

Plusieurs jeux sont considérés comme étant de hasard : le trictrac, les échecs, les dés, les noix, les œufs et les galets et autres. Ces choses là sont des moyens de pari pour gagner illicitement de l'argent, sans aucune contrepartie ni service fourni. Cet enrichissement sans cause comme diraient les juristes, est un gain illicite car Dieu l'interdit en disant fermement : « Ne dévorez pas à tort vos biens entre vous. » (Sourate dite « Al Baqarah » Verset 188).

Le Prophète, Salut Divin Sur Lui a dit : « Il y a des hommes qui administrent injustement les biens de Dieu, ils auront certainement leur part de l'Enfer au jour de la Résurrection. » et les jeux de hasard, entre autres, en sont le moyen efficace.

Il va sans dire que les théologiens sont divisés à propos des jeux des échecs et des dés dans la mesure où on les joue seulement pour s'amuser et sans mise. La majorité opte pour l'interdiction de tous ces jeux avec ou sans pari ; à l'exception du Maître Echafi'i qui trouve dans le jeu des échecs un moyen non seulement de se divertir mais aussi une forme stratégique de combats et un moyen pour développer l'intelligence, mais à condition que ce jeu soit sans pari et n'éloigne pas l'homme d'accomplir ses devoirs d'une manière générale. Toutefois, ces conditions sont difficiles à respecter car souvent l'on est absorbé par les jeux au point de s'oublier soi-même et de ne penser qu'à vaincre l'adversaire.

L'interdiction des jeux de hasard ne vise pas seulement cette forme de jeux mais englobe toute action fondée sur de fausses espérances. D'une façon générale, l'Islam prohibe toute acquisition de biens qui n'a pas pour origine un effort sain et constant

En outre, la chance ne sourit pas toujours aux audacieux, car miser quelque chose est toujours problématique. De plus, les pertes subies dans les paris incitent le joueur passionné à récidiver dans l'espoir de récupérer son capital ou d'en gagner davantage ; ce qui ne manquera pas d'influer sur son caractère ou son comportement, ou les deux à la fois, ce qui le pousse malgré lui, à déséquilibrer le bonheur de sa famille et déstabiliser la situation de ses enfants. Plus grave encore, la passion du jeu détourne le croyant de ses obligations envers Dieu, ses semblables, envers soi-même, envers son environnement, tel qu'un parasite vivant au dépens de la société. Les jeux de hasard constituent par conséquent, une ruine à la fois morale et matérielle.

Dans un premier temps, le Saint Coran, joignant les jeux de hasard aux boissons alcoolisées, ne les interdisait pas formellement. Il déconseilla de s'en remettre aux jeux de probabilités qui renferment peut être quelques avantages mais conduisent le plus souvent ceux qui les pratiquent à des actes abominables et immoraux.

UNE ŒUVRE AU SERVICE DE LA CAUSE NATIONALE

Feraoun, mémoire vive de la lutte anticoloniale

Soixante-quatre ans après son assassinat par l'Organisation de l'armée secrète (OAS), l'écrivain et instituteur Mouloud Feraoun demeure une figure majeure de la conscience nationale.



À Alger, une conférence organisée, dimanche, par le Centre national d'études et de recherche sur la Résistance populaire, le Mouvement national et la Révolution du 1er Novembre 1954 a rendu hommage à l'auteur du Fils du pauvre, en mettant en lumière l'engagement patriotique qui traverse son œuvre.

Réunis à l'occasion du 64e anniversaire de sa mort en martyr, universitaires, responsables institutionnels et membres de sa famille ont rappelé le rôle de ses écrits dans la dénonciation de la domination coloniale et dans la défense de l'identité algérienne.

Entre témoignages, lectures historiques et évocation de son parcours d'instituteur engagé, la rencontre a souligné l'actualité d'une œuvre profondément ancrée dans la mémoire et les combats du peuple algérien.

Intitulée «Le martyr Mouloud Feraoun, la conscience de l'Algérie portée par la plume», la conférence a permis de mettre l'accent sur la dimension nationale et l'engagement qui ont caractérisé l'œuvre de l'écrivain, ayant documenté la souffrance du peuple algérien sous la colonisation française.

Mouloud Feraoun a été assassiné le 15 mars 1962, aux côtés de plusieurs de ses compagnons, par l'Organisation de l'armée secrète (OAS) française.

Les intervenants ont unanimement souligné que l'assassinat de Mouloud Feraoun met en évidence la dimension nationale de cet instituteur et intellectuel engagé, dont les écrits en langue française constituaient un moyen d'affirmer son identité algérienne et de lutter contre le colonialisme.

Dans ce contexte, Ali Feraoun, fils de l'écrivain, a mis l'accent sur l'importance des écrits et des contributions de son père dans la lutte contre la colonisation française, indiquant que son père «entretenait des contacts secrets et étroits avec les dirigeants de la Révolution dans la wilaya III historique». L'écrivain «a également contribué, à travers ses textes romanesques, à mettre en lumière les souffrances et les préoccupations du peuple algérien», a-t-il relevé ajoutant que «les archives prouvent l'implication du général Charles de Gaulle dans son assassinat ainsi que celui de ses compagnons».

De son côté, Saidi Meziane, professeur à l'Ecole normale supérieure de Bouzaréah (ENSB), a évoqué le parcours éducatif de Mouloud Feraoun, le qualifiant de «l'un des écrivains algériens les plus éminents ayant écrit dans la langue du colonisateur pour exprimer la souffrance et la tragédie du peuple algérien».

Pour sa part, la représentante du ministère des Moudjahidine et des Ayants droit, Kheïra Meziti, a indiqué que plusieurs activités ont été organisées pour commémorer le 64e anniversaire de la mort en martyr de Mouloud Feraoun et de ses compagnons, à travers différentes institutions muséales relevant du ministère.

Le président de l'Association Mouloud Feraoun, Nessah Mokrane, a mis en exergue la portée symbolique de la commémoration de la mémoire de l'écrivain Mouloud Feraoun et de ses compagnons, pour que les jeunes générations en prennent connaissance et partant «renforcer l'esprit d'identité et l'attachement aux valeurs nationales pour lesquelles les martyrs se sont sacrifiés».

Lors de cette rencontre à laquelle ont pris part des représentants de plusieurs instances et institutions nationales ainsi que des membres de la famille révolutionnaire, la famille du martyr Mouloud Feraoun a été honorée.

A. B. / Agence

TLEMCEN

Veillée artistique entre spiritualité et rire à Sidi El Djilali

DANS le cadre du programme culturel animé durant les soirées du mois de Ramadhan, la Bibliothèque principale de lecture publique "Mohamed Dib" de Tlemcen, en coordination avec le Commissariat du Festival culturel local des arts et cultures populaires et l'Assemblée populaire communale (APC) de Sidi El Djilali, a organisé, dimanche soir, une veillée artistique dédiée au patrimoine musical et à l'expression humoristique.

Accueillie à l'annexe de la bibliothèque publique de la commune de Sidi El Djilali, cette soirée ramadanesque a proposé au public un programme mêlant chants de louange religieuse (madih) et spectacle humoristique, dans une atmosphère chaleureuse rappelant l'esprit des veillées traditionnelles du mois sacré.

La première partie de la soirée a été animée par la troupe "Choumoua Tafraoui" de Sebdou, connue pour son attachement au répertoire du madih et des chants spirituels puisant dans les traditions religieuses et populaires de la région. À travers un ensemble d'interprétations inspirées du patrimoine soufi, les artistes ont offert au public un moment musical empreint de spiritualité, en harmonie avec l'atmosphère particulière des nuits de Ramadhan.

La seconde partie de la rencontre culturelle a été consacrée à l'humour avec la participation de l'artiste comique Ahmed Bouâla, qui a proposé un spectacle mêlant satire sociale et anecdotes inspirées du quotidien. Par un registre accessible et empreint de légèreté, le comédien a su instaurer une interaction directe avec le public, suscitant rires et complicité dans la salle.

Les organisateurs, entendent à travers ce type d'initiatives, dynamiser la vie culturelle locale pendant le mois de Ramadhan, tout en offrant aux habitants des espaces de rencontre et de divertissement qui valorisent les expressions artistiques populaires.

A. B.

DRAÂ BEN KHEDDA

Quatre artistes revisitent la chanson engagée



LA SALLE de cinéma Le Hoggar de Draâ Ben Khedda (Tizi Ouzou) a accueilli une soirée artistique empreinte de nostalgie, replongeant le public dans l'âge d'or de la chanson kabyle à textes des années 1980. Organisée à l'occasion des dernières nuits de Ramadhan par la Direction de la culture et des arts de la wilaya de Tizi Ouzou, l'APC de Draâ Ben Khedda et l'association culturelle Tarwa N Gaya, la rencontre a réuni quatre artistes fidèles à une chanson exigeante et engagée. Sur scène, Saïd Khazem, Hocine Amendès, Kaci Imghour et Teyeb Lakhdari ont revisité un répertoire mêlant chaâbi et folklore kabyle, dans un format original alternant échanges et interprétations musicales. La soirée a notamment rendu un hommage appuyé à Matoub Lounès, dont plusieurs chansons ont été reprises devant un public attentif. Entre souvenirs, poésie et émotion, les artistes ont revisité l'héritage de la chanson kabyle engagée, offrant au public une veillée artistique marquée par la nostalgie et la mémoire d'une génération d'artsites qui a su marquer son temps.

A. B.

LIGUE 1 MOBILIS

Le leader face au piège de Khenchela, choc au sommet entre l'USMA et l'Entente !

Plusieurs duels intéressants sont inscrits au programme de la 24e journée de Ligue 1 Mobilis, prévue mardi et mercredi, à commencer par le choc Olympique Akbou - CS Constantine. La JS Saoura, principal concurrent du club de la Soummam pour la troisième place, sera quant à elle appelée à affronter mercredi soir à Tizi-Ouzou (22h00) la JS Kabylie, dont le besoin des trois points est plus qu'important, afin de remonter au classement.



Autre duel intéressant à suivre, le choc USM Alger-ES Sétif, entre deux grosses cylindrées, actuellement ex-aequo à la 12e place du classement général, avec 26 points pour chaque club. Un match dans lequel l'aspect physique devrait jouer un rôle déterminent, surtout du côté de l'USMA, qui à son retour de Lubumbashi (RD Congo), devra s'appliquer à bien récupérer, pour aligner une équipe compétitive face à l'ESS. Contrairement à l'Aigle noir, qui a passé une semaine plus ou moins tranquille à Sétif, les Rouge et Noir ont effectué un aller et retour harassant en RDC, où ils ont livré un match intense, contre l'AS Maniama, en quart aller de finale de la Coupe de la CAF (C3). C'est le même cas pour le CR Belouizdad qui reçoit l'ASO Chlef, car lui aussi revient d'Egypte, où il a fourni énormément d'énergie pour revenir avec un nul (1-1) de son duel contre Al Masry, en quart de finale aller de la C3. Un manque de fraîcheur dans lequel essayera de vendanger l'ASO, pour s'éloigner un plus de la zone de turbulences et afin d'assurer son maintien à l'avance. Autre duel capital pour la survie en Ligue 1 Mobilis, le choc des mal-classés (14es), entre l'ES Mostaganem et le Paradou AC, mardi à partir de 15h00 et à huis clos. Un match important pour deux clubs qui jouent une de leur dernière chance de survie en Ligue 1, et particulièrement pour le club hôte.

Il y aura également les duel MC Oran - MC El Bayadh, et le déplacement du MB Rouissat (11e) chez l'ES Ben Aknoun (6e), au moment où le leader, le MC Alger, recevra l'USM Khenchela, au stade Ali Amar de Douéra. Un match que le Mouloudia devrait aborder avec un moral au beau fixe, car disposant déjà d'une avance de cinq points sur son premier poursuivant au classement général, tout en ayant quatre matchs en retard. A sept journées de la tombée de rideau, Le Doyen a déjà franchi un grand pas vers le titre, ce qui lui permettra de disputer cette fin de saison en étant plus ou moins à l'aise. Cinq des huit matchs inscrits au programme de cette 24e journée se joueront en présence du public, alors que les duels ESM-PAC, JSK-JSS et CRB-ASO se joueront à huis clos, en raison des sanctions disciplinaires qui pèsent actuellement sur les clubs hôtes.

Mardi, 17 mars 2026 :
ES Mostaganem - Paradou AC (15h00, à huis clos)
Olympique Akbou - CS Constantine (15h00)
MC Alger - USM Khenchela (22h00)
MC Oran - MC El Bayadh (22h00)
Mercredi, 18 mars 2026 :
ES Ben Aknoun - MB Rouissat (15h00)
USM Alger - ES Sétif (22h00)
JS Kabylie - JS Saoura (22h00, à huis clos)
CR Belouizdad - ASO Chlef (22h00, à huis clos)

MCA : Ben Yahia III, c'est reparti !

Khaled Ben Yahia est officiellement de retour au Mouloudia d'Alger. Comme convenu, il est arrivé hier à Alger, c'est reparti pour le 3e acte. Le retour de Khaled Ben Yahia au MCA est désormais acté. En effet, le technicien tunisien a signé hier, dimanche, son contrat avec le Mouloudia. Il scelle ainsi son troisième passage sur le banc des Vert et Rouge en l'espace de quelques années. Pour rappel, il avait pris en charge l'équipe première du Doyen la première fois du 19 septembre 2021 au 30 juin 2022. Ensuite, on a battu son rappel du 17 décembre 2024 au 30 juin 2025. A présent, il attaque donc sa troisième aventure mouloudéenne. Comme quoi, l'adage qui dit «jamais deux sans trois» est encore une fois vérifié.Comme annoncé dans notre dernière édition, les discussions se sont accélérées pour la démission de Rhulani Mokwena, samedi dernier. Dans la foulée, le président du Mouloudia, Hadj Redjem, a entamé les négociations avec l'entraîneur tunisien afin de lui confier les commandes de l'équipe jusqu'à la fin de la saison. Il faut dire que les



deux parties se sont chaque fois quittées en bons termes, ce qui a facilité le nouveau rapprochement.Avant de rejoindre Alger, Ben Yahia avait posé certaines conditions. En effet, l'entraîneur tunisien souhaitait initialement un contrat de deux saisons et des garanties concernant le recrutement de joueurs de qualité lors du prochain mercato estival. La direction du Mouloudia a accepté l'idée de renforcer l'effectif, mais a préféré limiter la durée du contrat à une année renouvelable.Ce nouveau retour intervient après deux passages qui ont marqué les supporters. Lors de la saison 2021-2022, Ben Yahia avait réussi à construire une équipe compétitive malgré un effectif composé de joueurs jugés tout juste moyens. La saison 2024-2025 restera toutefois la plus marquante. Successeur de Patrice Beaumelle, il avait remporté la Supercoupe d'Algérie puis le titre de champion. Sur la scène africaine, il avait atteint les quarts de finale de la Champions League, soit mieux que Rhulani Mokwena.Sauf imprévu administratif, Khaled Ben Yahia pourrait être qualifié pour diriger l'équipe dès demain, mardi, à l'occasion du match de la 24e journée du championnat face à l'USM Khenchela. Il devrait ainsi prendre place sur le banc et vivre son premier rendez-vous officiel avec sa nouvelle formation. Cette rencontre pourrait marquer le début d'une nouvelle étape. L'objectif sera de réussir une entrée convaincante afin de poser rapidement les bases de son projet sportif.

Ligue 2 : l'ASM Oran relance ses chances de montée après six victoires consécutives

L'ASM ORAN a poursuivi sa belle remontée au championnat de Ligue 2 de football (groupe Centre-Ouest) en signant une sixième victoire consécutive, un succès qui lui a permis de se hisser à la troisième place du classement et de revenir ainsi dans la course à l'accession. Cette série positive a débuté depuis l'arrivée de l'entraîneur Driss Betayab à la tête de la barre technique de l'équipe, en remplacement de Moufdi Cherdoud. Le nouveau coach a réussi un parcours sans faute en récoltant 18 points sur 18 possibles, un départ idéal qui a redonné confiance aux joueurs de la formation de «M'dina J'dida». Dans ce contexte, le président du club, Mehdi Brahimi, a salué le travail accompli par le staff technique dirigé par Betayeb, soulignant que le nouvel entraîneur a démontré de grandes compétences depuis sa prise de fonctions. Il a également rappelé que Betayeb est un pur produit du club, ayant déjà porté les couleurs de l'ASM Oran en tant que joueur chez les juniors et les espoirs. Par ailleurs, Brahimi s'est montré optimiste quant à la capacité de son équipe à terminer la saison à l'une des deux places qualificatives (2e ou 3e) pour le «play off», estimant que la JS El Biar semble la mieux placée pour s'emparer de la première place, synonyme d'accession directe. L'ASM Oran espère désormais capitaliser sur cette dynamique positive pour continuer à engranger des points lors des prochaines journées, dans l'objectif de mettre fin à de longues années d'attente et de retrouver l'élite du football algérien. Pour rappel, l'ASM Oran a quitté la division d'élite il y a près de dix ans. Depuis, le club a souvent joué les seconds rôles en Ligue 2, avant de voir se dessiner cette saison une nouvelle opportunité de revenir dans la course à la montée, et ce, après 23 journées de championnat.

COUPE DE LA CAF, QUART DE FINALE ALLER

L'USMA tombe à Lubumbashi mais garde espoir

L'USMA s'est inclinée face à la formation congolaise de l'AS Maniema (2-1), ce dimanche, sur la pelouse du stade de Lubumbashi, en match comptant pour la phase aller des quarts de finale de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF).



Durant le dernier quart d'heure, une pluie diluvienne s'est abattue sur le terrain, rendant la pelouse, totalement inondée, encore plus impraticable qu'elle ne l'était auparavant, ce qui a rendu la tâche des Usmistes impossible. En première mi-temps, les Congolais dominent les débats du match du bout en bout, avec une possession de balles de 61 %, contre 39 % pour les Algérois. Après une pression terrible sur les bois de Benbot, les joueurs de Maniema vont profiter d'un penalty, suite à une main de Merili dans la surface de réparation. Pitroïpa exécute la sentence et ouvre le score (40'). La domination des locaux se poursuit et ont failli doubler la mise avant de regagner le vestiaire. Sur une pénétration sur le côté gauche, Mboma sert Namboka d'une passe latérale. Et pourtant seul face au but, l'attaquant de Maniema rate miraculeusement l'occasion de marquer. Maniema mène par un but à zéro, l'arbitre béninois siffle la fin de la première mi-temps et renvoie les 22 acteurs aux vestiaires. Après la pause, l'entraîneur de l'USMA Lamine N'Diaye effectue deux premiers changements, en incorporant Bouderbala et Benzaza. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'on va voir un autre visage des Usmistes durant le deuxième half de la rencontre. Après avoir osé vers l'avant, Ghacha sera fauché par le gardien de but adverse dans la surface de réparation. L'arbitre revoit l'action à la VAR et accorde un penalty à l'USMA, que Khaldi réussira à le transformer en but, remettant ainsi les pendules à l'heure (53'). Mais au moment où les Rouge et Noir poursuivent leur pression, l'adversaire réussira à reprendre l'avantage au score, grâce à Moanda. Sur un coup franc joué, le capitaine de Maniema se trouve sans couverture au deuxième poteau et d'une frappe inscrit le second but (65'). Un but qui fera réagir les coéquipiers de Ghacha qui vont donner le tout pour le tout vers l'avant, profitant de l'effondrement physique de l'adversaire qui terminera difficilement la rencontre. Ils se procurent de nombreuses situation, mais l'occasion la plus dangereuse, c'est le tir de Khaldi qui heurte le poteau (82'). Un but tout fait raté, à la grande déception de tout le monde. Le temps réglementaire s'achève par deux but à un en faveur de Maniema, l'arbitre ajoute huit minutes temps additionnel, mais qui ne suffiront pas aux joueurs usmistes pour remettre de nouveau les pendules à l'heure. Défaite amère pour les Rouge et Noir, au terme d'un match où ils n'ont pas démérité, notamment en deuxième mi-temps. Il n'en demeure pas moins que la qualification est encore jouable. Mission Remontada les attend dimanche prochain à Alger pour valider leur billet qualificatif pour le dernier carré de l'épreuve africaine, en dépit de la difficulté de la mission face à un adversaire qui viendra défendre ses chances à fond., les chances de l'USMA pour passer au dernier carré sont intactes. En effet, les gars de Soustara auront l'occasion de se rattraper lors de la manche retour prévue dimanche prochain à Alger à partir de 22h00. À noter que le but inscrit hors de ses bases ne comptera plus double, suivant la nouvelle réglementation.

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE (QUART DE FINALE/ALLER)

Mohamed Amine Tougaï offre la victoire à l'ES Tunis face à Al-Ahly (1-0)

LE DÉFENSEUR international algérien, Mohamed Amine Tougaï, a offert la victoire à son équipe, l'Espérance Sportive de Tunis, faceau club égyptien d'Al Ahly SC 1-0, mi-temps 0-0, dimanche soir, pour le compte du match aller des quarts de finale de la Ligue des Champions d'Afrique de football (C1). Tougaï a inscrit l'unique but de la rencontre pour le club de «Bab Souika» sur penalty à la 73e, après le recours de l'arbitre à l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR) pour vérifier une main du joueur d'Al-Ahly, Mohamed Hany. Au côté de l'international des «Verts», a joué l'autre algérien Koceila Boualia, transfuge de la JS Kabylie, qui a remplacé le burkinabè Jack Diarra à la 63e. Le match retour aura lieu samedi prochain 21 mars, au Stade international du Caire, à partir de 20h00 (heure algérienne). Tougaï avait pris part à la dernière Coupe d'Afrique des nations 2025, où il avait débuté comme titulaire lors du troisième match face à la Guinée équatoriale(victoire 3-1), avant de quitter la pelouse sur blessure, cédant sa place à son coéquipier Aïssa Mandi à la 60 minute. Outre Tougaï et Boualia, l'Espérance de Tunis compte également dans ses rangs l'autre international algérien, Youcef Belaïli, qui est en rééducation depuis janvier dernier, après son opération au genou droit suite à une méchante blessure.

Prêt à distribuer des rouges, l'étrange geste de l'arbitre Issa Sy à la fin du match ES Tunis – Al Ahly

En Afrique, la fâcheuse habitude qui voit certains arbitres à vouloir s'attribuer le rôle principal d'un match continue de faire parler. Et cette fois encore, un homme déjà très commenté lors de la CAN 2025 revient sur le devant de la scène : le Sénégalais Issa Sy. Le sommet opposant le club tunisien de l'Espérance de Tunis à son adversaire du jour, Al Ahly du Caire, comptant pour le quart de finale aller de la Ligue des champions de la CAF (1-0 pour le club de Bab Souika grâce à un but de l'Algérien Tougai), a connu une scène pour le moins étrange en fin de rencontre. L'arbitre sénégalais, déjà au cœur de plusieurs polémiques, s'est une nouvelle fois fait remarquer par son attitude. Connu notamment pour être l'auteur de la cascade de cartons jaunes lors du fameux quart de finale controversé de la CAN 2025 entre l'Algérie et le Nigeria, Issa Sy semblait particulièrement sur ses gardes au coup de sifflet final du choc de la soirée de la LDC africaine.

Anticipant, comme s'il s'attendait à une tempête de protestations ; il s'est armé de sa carte rouge, prêt à la dégainer à la moindre contestation. Au lieu d'apaiser l'atmosphère, l'arbitre sénégalais a semblé adopter une posture presque agressive. Filmé en gros plan, on l'aperçoit chercher son carton rouge avant de le dissimuler derrière son dos, comme prêt à sanctionner la moindre réclamation, quand bien même personne ne semblait être venu contester la moindre décision…. Ambiance.

ALGÉRIE U23/ Saifi fait appel à un jeune de l'OL

ALORS que Rafik Saifi finalise sa première liste à la tête de la sélection algérienne des moins de 23 ans, La Gazette du Fennec est en mesure de révéler l'identité de l'un des nouveaux visages attendus dans le groupe : Daryll Benlahlou, jeune avant-centre de 19 ans formé à l'Olympique Lyonnais. Natif de Givors, Daryll Benlahlou évolue cette saison avec la réserve de l'OL en National 3, où il affiche des statistiques solides : 7 buts et 2 passes décisives en 19 rencontres. Des chiffres qui témoignent d'une régularité remarquable pour un joueur de son âge. Signe de la confiance que lui accorde son entraîneur Gueïda Fofana, l'attaquant a été titularisé dans 95 % des matchs disputés cette saison, selon les données de Transfermarkt. Sur le plan administratif, Benlahlou a entamé les démarches nécessaires pour obtenir son passeport algérien. Sa convocation est toutefois conditionnée à l'obtention de ce document, et le joueur attend actuellement la réponse du consulat, qui ne devrait pas tarder, avant de pouvoir rejoindre le stage des Verts U-23 à Alger. L'Algérie U-23 affrontera la République Démocratique du Congo à deux reprises, les 27 et 30 mars prochains, dans le cadre de rencontres amicales destinées à préparer les éliminatoires à venir. Pour rappel, seuls les joueurs nés à partir du 1er janvier 2005 sont éligibles à cette sélection. L'enjeu est de taille : la CAN U-23 2027 servira de tournoi qualificatif pour les Jeux Olympiques de Los Angeles, prévus à l'été 2028. Il faudra passer par deux tours de qualification pour participer à la phase finale (pays pas encore désigné) puis atteindre les demi-finales du tournoi continental pour décrocher un sésame pour Los Angeles 2028. Dans son histoire, l'Algérie n'a participé qu'a deux éditions olympiques, en 1980 à Moscou et à Rio de Janeiro en 2016.

CHAMPIONNATS DU MONDE EN SALLE : QUATRE ATHLÈTES REPRÉSENTERONT L'ALGÉRIE EN POLOGNE

QUATRE ATHLÈTES MESSIEURS (2 coureurs et 2 sauteurs) représenteront l'Algérie dans l'édition 2026 des Championnats du monde d'athlétisme en salle, prévue du 20 au 22 mars courant, à la Torun Arena en Pologne. Il s'agit des demi-fondistes Slimane Moula et Mohamed Ali Gouaned qui seront tous les deux engagés sur 800 mètres, ainsi Yasser Mohamed Tahar Triki au triple saut et Younès Ayachi au saut en hauteur. Avec un bond mesuré à 17,35 mètres, grâce auquel il s'était qualifié haut la main pour ces Mondiaux, Triki se présente comme le plus gros espoir de médaille en Pologne. Gouaned et Moula, auteurs respectivement, des chronos (1:44.67 et 1:44.80 sur 800 mètres), semblent relativement en forme et devraient donc pouvoir prétendre eux aussi au podium. Pour sa part, le jeune Younès Ayachi (17 ans) et considéré comme une des étoiles montantes de l'athlétisme algérien, il rivalise déjà avec des seniors confirmés. Il s'est d'ailleurs qualifié haut la main pour ces Mondiaux, avec un saut mesuré à 2,28 mètres. Les Championnats du monde en salle constituent le premier évènement majeur de l'année au programme de la Fédération internationale «World Athletics», où les meilleurs athlètes mondiaux se retrouveront, pour décrocher les premiers titres de la saison.

AADL وكالة عدل

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, L'URBANISME ET DE LA VILLE
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT -AADL -
DIRECTION REGIONALE D'ALGER EST
Sis à BP 62 SAID HAMDINE- BIR MOURAD RAIS- ALGER
N° Identification fiscale : 000016001405697
PROGRAMME DES LOGEMENTS LOCATION-VENTE

2eme avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales ° 46/DRAE/AADL/2026

En application des dispositions des articles N° 36.38,43,60 et 63 de la loi N° 23-12 du 05/08/2023 fixant les Règles Générales relatives aux marchés publics et aux articles 44,54,55,56 et 57 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics, L'AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT- DIRECTION REGIONALE D'ALGER EST « AADL – DRAE » lance un 2éme avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation des **2500 logements (site 06) location-vente** en TCE avec locaux à usage commercial et professionnel et conciergeries y compris les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires » **sis SIDI HELLOU- commune de BOUDOUAOU wilaya de BOUMERDES. Programme location-vente AADL 03 Tranche 185 000 logement-zone 02.**

Le présent avis d'appel d'offres s'adresse aux entreprises publiques et privées remplissant les conditions d'éligibilité suivantes :

a) **Capacité professionnel :**
- Ayant la qualification et classification professionnelle à la catégorie **VIII (HUIT) ou plus, qualifié en bâtiment comme activité principale et en Travaux publics ou Hydraulique en activité secondaire en cours de validité.**

b) **Capacité financière :** ayant un chiffre d'affaire Cumulé des trois meilleurs bilans des cinq dernières années (2020-2021-2022-2023 et 2024) égale ou supérieur **à 2 300 000 000 ,00 DA .**

c) **Capacité technique :** ayant les moyens humains et matériels suivants :

1/-Moyens humains : le soumissionnaire devra avoir minimum le personnel suivant :
- Quatre (04) chefs de projets (Architectes ou ingénieurs ou masters dans le domaine du bâtiment) ayant une expérience supérieure ou égale à 05 ans.
- Deux (02) Architectes ou ingénieurs ou masters dans le domaine du bâtiment ayant expérience supérieure ou égale à 04 ans.
- Deux (02) Techniciens supérieurs ou plus en bâtiment ayant une expérience supérieure ou égale à 03 ans.
- Deux (02) Techniciens supérieurs ou plus en VRD, ou travaux public ou hydraulique ayant une expérience supérieure ou égale à 03 ans.

Justifié par les pièces administratives et règlementaires y afférent à savoir : Affiliations CNAS en cours de validité, CASNOS, Diplômes, et le cas échéant fiches de carrières.

2/-Moyens matériels : le soumissionnaire doit avoir minimum les moyens suivant :
- Six (06) camions de 15 t ou plus (charge utile).
- Une (01) centrale à béton de 120 m3/h ou plus
- Quatre (04) Grues fixes
- Six (06) pelles mécaniques

NB : la liste des moyens matériels de l'entreprise doit être appuyée par (Cartes grises et police d'assurances en cours de validité pour le matériel roulant et constat récent d'huissier de justice justifiant la propriété du matériel et les références appuyé d'un acte de vente notarié, le cas échéant (daté de six (06) mois maximum à la date de de dépôt des offres) pour le matériel non roulant, et/ou un contrat leasing avec une banque).

3/-Références professionnelles : Le soumissionnaire devra remplir l'une des conditions suivantes à savoir :
- **Ayant déjà réalisé :**

-Un projet de réalisation d'au moins de **2000 logements en TCE** en un seul tenant.
-ou un cumul de projets de logements d'au moins **2500 logements** en TCE en prenant en considération les projets d'au **moins 500 logements**
-ou un projet d'équipement en totalité (TCE) de catégorie E ou plus.

Justifiés par des attestations de bonne exécution ou d'exécution délivrée par des maitres d'ouvrages publics, des projets réceptionnés durant les 10 dernières années (2016 à 2025).
Ces attestations doit contenir les informations suivantes ou accompagné des documents ci-après :
- **L'intitulé du projet**
- **Le montant du projet**
- **Délai de réalisation**
- **Date du procès-verbal provisoire ou définitive**

- **Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement**

le dossier de candidature ne peut être complété

- **Les pièces justifiant les conditions d'éligibilité ne doivent pas être présentes dans l'offre technique**

Le dossier de l'avis d'appel d'offre sera retiré contre paiement de la somme de vingt mille Dinars (20 000.00) non remboursables, représentant les frais de reproduction auprès de :

Direction Régionale d'Alger Est de l'AADL
Sis à : BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS ALGER.

Le dossier de soumission doit contenir :
- Dossier de candidature
- Offre technique
- Offre financière

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise , la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « **dossier de candidature** », « **offre technique** », « **offre financière** », selon le cas ;Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention « **à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°.....l'objet de l'appel d'offres** »

- **L'ENVELOPPE DENOMMEE « DOSSIER DE CANDIDATURE » CONTIENT :**

- Une déclaration de candidature (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée avec apposition de cachet,
- Une déclaration de probité (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
- Une déclaration de sous-traitant (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
- Les statuts pour les sociétés
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats conformément aux conditions d'éligibilité contenues dans l'article 04 du présent cahier des charges à savoir :

a)-Capacités professionnelles :
-Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle.
-Une copie du registre de commerce

b)-Capacités financière es : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires :
-Relevé bancaire ou attestation de solvabilité délivrée par la banque du soumissionnaire.
-Les bilans comptables et ses annexes indiquant les différents résultats financiers des trois meilleurs bilans des cinq dernières années (visé par les services des impôts).
-Une copie de l'attestation justifiant l'accomplissement de la procédure de dépôt légal des comptes sociaux délivrée par les antennes locales du centre national du registre de commerce (CNRC).

c)-Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles :
- Copies des attestations fiscales, parafiscales d'organismes de sécurité sociale (CNAS, CASNOS et extrait de rôle apuré ou avec échéancier)
-Numéro d'immatriculation fiscale (carte fiscale).
-Liste des moyens humains (Affiliations CNAS en cours de validité, CASNOS, Diplômes, et le cas échéant fiches de carrières).
-La liste des moyens matériels de l'entreprise (Cartes grises et police d'assurances en cours de validité pour le matériel roulant et constat récent d'huissier de justice justifiant la propriété du matériel et les références appuyé d'un acte de vente notarié, le cas échéant (daté de six (06) mois maximum à la date de de dépôt des offres) pour le matériel non roulant, et/ou un contrat leasing avec une banque).

-Références professionnelles accompagnés des attestations de bonnes exécutions ou attestation d'exécutions délivrées par des maitres d'ouvrages publics

NB : toutes pièces fourni par l'entreprise doit être en cours de validité à la date d'ouverture des plis.

B/-L'enveloppe dénommée « L'OFFRE TECHNIQUE » contient :

1)-La déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
2) Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif signé, daté et cacheté par le soumissionnaire selon modèle joint au présent cahier des charges (sous peine de rejet de l'offre) **et tout autre document exigé en application de l'article 78 du décret présidentiel 15/247u 16/09/2015 y afférent à savoir**
- Les moyens humains à mobiliser pour le projet :
- Le matériel et équipement à mobiliser pour le projet
- Méthodologie d'exécution des Travaux
- Contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées
- Le délai d'exécution

3)-Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
4) caution de soumission d'un montant supérieur à 1% de l'offre pour les offres excédants le montant d'un milliard de dinars en toutes taxes comprises (1 000 000 000.00) DA/TTC

C/-L'enveloppe dénommée «L'OFFRE FINANCIERE » » contient :

/1La lettre de soumission (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
2/- La décomposition du prix global et forfaitaire partie les logements pour les immeubles R+9, R+15 et R+20
3/- La décomposition du prix global et forfaitaire partie Conciergerie pour les immeubles R+9.
4/-le bordereau des prix unitaire partie commerce.
5/-le devis quantitatif et estimatif dument daté et signé partie commerce.
6/- Tableau récapitulatif de la partie commerce.
7/-le bordereau des prix unitaire partie VRD.
8/-le devis quantitatif et estimatif dument daté et signé partie VRD.
9/- Tableau récapitulatif de la partie VRD.
10/- Tableau récapitulatif du montant total du marché

La durée de préparation des offres est fixée **à quinze (15) jours** à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP et par voie de presse écrite et de presse électronique agrées et dans le portail électronique

Le dépôt des offres s'effectue le dernier jour de la durée de préparation des offres le **quinzième (15) jour** au plus tard à 12 H00, Cette date est tacitement reportée au premier (1er) jour ouvrable au cas où cette date coïncide avec les jours fériés et /ou de repos hebdomadaires légaux.

L'offre doit être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après :

Direction Régionale d'Alger Est de l'AADL
sis à : BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS ALGER

L'ouverture en séance publique des plis des dossiers de candidatures, des offres techniques et financiers s'effectuera en une seule phase au siège du maitre de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires, le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus-indiquée à treize (13h00) heurs.

L'offre demeure valide pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours augmentée de la durée de préparation des offres, à compter de la date de séance d'ouverture des plis.

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant **du 17/03/2026 / ANEP 2616009355**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE
TIZI-OUZOU
Siége social avenue ABANE Ramdane Tizi-Ouzou

- NIF : 001215004877603
-NIS : 0 012 1501 00338 62
-Code d'activité : 4110

AVIS D'INFRUCTUOSITE

Conformément à l'article 46 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics et aux articles 65 et 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière (OPGI) de Tizi-Ouzou, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales ***N° 07/2026*** *paru dans les quotidiens nationaux :*
-DZ ليكيب du 21/02/2026
- le jeune Indépendant du 21/02/2026
- BOMOP N°2008 semaine du 01 au 07/03/2026

Relatif à la réalisation des travaux TCE sans VRD des 292/422 logts P.L à ABI YOUCEF, programme LPL 2010-2014 Tranche 2010 réparti en deux tranches :
-Tranche Ferme : 180/320/422 logements
-Tranche Conditionnelle : 112/422 logements.

Que ce dernier est déclaré Infructueux pour motif aucun pli reçu

Le Jeune Indépendant **du 17/03/2026 / ANEP 2616009300**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTAIRE DE L'HYDRAULIQUE
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE
WILAYA DE LAGHOUAT
NIF DHWL : 099003019000736

Avis D'appel D'offres National ouvert avec exigence de capacité minimales
N°07/ 2026

La Direction DE L'HYDRAULIQUE de la wilaya de Laghouat lance un avis d'appel d'offres national ayant pour objet des travaux de :
- Réhabilitation des 'forages de Sidi Hakoum - commune de Laghouat
- Réhabilitation de forage Chapeau Gendarme - commune de Laghouat
- Réhabilitation de deux forages Dakhla - commune de Laghouat
- Réhabilitation du forage Djebel Lahmar- commune de Laghouat
- Réhabilitation de forage –Commune de Khneg
- Réhabilitation de forage Assafia Chrguia (Transfert) –Commune de kser El Hirane
- Réhabilitation de forage Assafia Chrguia –Commune de Assafia
- Réhabilitation de forage Ben Nacer Ben Chohra- Commune de Ben Nacer Ben Chohra
- Réhabilitation de forage Oued Moura- Commune de Oued Moura

- **Tout soumissionnaire peut participer à tous les lots mais il ne sera retenu que pour deux lots au maximum**
Les soumissionnaires ne peuvent pas présenter leurs candidatures et offres dans le cadre d'un groupement.

Intitule d'Opération :
Réhabilitation, électrification et rééquipement des forages en arrêt à travers la wilaya.
Les soumissionnaires intéressés par cet avis peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'Hydraulique de la wilaya de Laghouat.
Les entreprises qualifiées peuvent retirer le cahier des charges auprès de : **Direction DE L'HYDRAULIQUE, Rue Docteur Saâdane Laghouat - (Secrétariat)**
Les soumissionnaires doivent joindre à leurs offres les documents légalisés, exigés par la réglementation en vigueur en deux enveloppes.
Les conditions de participées au offre
1/ Qualification : les soumissionnaires doivent avoir la catégorie **05 et plus en hydraulique principale code 34.709**
2/ Les soumissionnaires doivent avoir au moins une attestation d'exécution ou une attestation de bonne exécution d'un projet de Réhabilitation ou aménagement des forages ou bien Réalisation des forages paru d'un organisme publique.
3/ Capacité financier : Les soumissionnaires doivent avoir un moyen financier des trois dernières années (2022-2023-2024) de **10.000.000,00 DA**
1 - première enveloppe : offre candidature
- Déclaration de candidature.
- une déclaration de probité.
- Les statuts pour les sociétés.
- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou le cas échéant, des sous- traitants :

* capacité professionnelles : la Qualification
*capacité financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires les 03 dernières années.
* capacités technique :moyens humains et matériels et références professionnelles (références professionnelles/liste de matérielles/listes des capacité humaine / DAS 2024 /CNAS a jours) .

-2 – deuxième enveloppe : offre technique
- une déclaration à souscrire.
- un memoire technique justificatif
- planning des travaux
- tout document permettant d'évaluer l'offre technique..
- le cahier des charges portant à la dernière page.

3 –troisième enveloppe : offre financier
- la lettre de soumission.- le bordereau des prix unitaires.- Le détail quantitatif et estimatif.
- la décomposition du prix global et forfaitaire.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insères dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », »offre technique « ou « offre financière »,selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans un autre enveloppe cachetée anonyme, comportant la monition « a n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres- appel d'offres N° : :
La date limite de dépôt des offres est fixée après 15 jours de la première parution de cette avis dans les journaux Nationaux ou au BOMOP à partir de 08 :00 H jusqu'à 14 :00 H .
Les soumissionnaires resteront engages pendant une durée de 03 mois + délai de préparation des offres 15jours à compter de la date limite des dépôts, celons l'article 16 du cahier des charge.
Les soumissionnaires peuvent assister a l'ouverture des offres le même jour du dépôt des offres à 14 :00 H au Direction DE L'HYDRAULIQUE de la wilaya de Laghouat.

Le Jeune Indépendant **du 17/03/2026 / ANEP 2616009351**

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONAL
DIRECTION DE L'EDUCATION DE LA WILAYA DE BLIDA
NIS : 097409019169708
Avis d'appel d'offre national ouvert N°: 89/SPS/2026
Est lancé pour : Équipement d'une école primaire Type (4) à Cité El Marrakchi, commune de Ouled Slama en deux (02) Lots :
Lot 01 : Mobilier scolaire, Lot 02 : Equipement Bureautique et Informatique,

Les soumissionnaires (Fabricants, Grossistes, Importateurs, Détaillants) justifiée par le registre du commerce dans le domaine du cahier des charges et intéresses par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges de l'opération gratuitement auprès de la DIRECTION DE L'EDUCATION WILAYA DE BLIDA (service de la programmation et suivi) 16 Bd TAKARLI ABDERREZAK- BLIDA
Le délai de préparation des offres est de **10 jours** à partir de la date de la première parution de cet avis.
Les soumissionnaires peuvent soumissionner dans un lot ou plusieurs lots et peuvent être attributaire dans un lot ou plusieurs lots.

Toutes les copies des documents fournis par l'administration doivent être valides.

L'offre devra contenir trois plis distincts :

DOSSIER DE CANDIDATURE :
Déclaration de candidature (remplis, signée et datée) - Déclaration de probité (remplis, signée et datée) – Le Statut - Un extrait du registre de commerce électronique signé par le CNRC - Une copie de la carte d'immatriculation statistique (NIS) - Une attestation de mise à jour (CNAS et CASNOS) en cours de validité - Un extrait de rôle en règle avec les services des impôts - attestation de dépôt des comptes sociaux pour les sociétés commerciales pour la dernière année financière- Numéro d'identification fiscale (NIF) - Un extrait du casier judiciaire N° 03 concernant le soumissionnaire ou le gérant de l'entreprise pas plus de 03 mois - Bilan financier des trois dernières années signé par les services des impôts.(2022,2023,2024)

OFFRE TECHNIQUE :
Déclaration à souscrire remplis, signée et datée - Le cahier des charges portant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté » - Lettre d'engagement portant le délai de livraison - engagement des délais de garantie proposé- engagement de service après vente, certificat d'origine algérienne délivré par la chambre de commerce et d'industrie algérienne pour les produits fabriqués localement — mémoire technique justificatif remplis, signée et datée portant le cachet.

OFFRE FINANCIERE :
- Lettre de soumission remplis, signée et datée - Bordereaux des prix unitaires remplis, signé et daté - Devis quantitatif et estimatif remplis, signé et daté
- Pour toutes autres informations voir cahier des charges y afférant.

Les offres doivent être mises dans trois plis distincts déposées sous enveloppe cachetée anonyme auprès de : Mr LE DIRECTEUR DE L'EDUCATION DE LA WILAYA DE BLIDA
Elle ne doit comporter que l'indication suivante :
Appel d'offre national ouvert N°: 89/SPS/2026
Est lancé pour : Équipement d'une école primaire Type (4) à Cité El Marrakchi, commune de Ouled Slama en deux (02) Lots :
Lot 01 : Mobilier scolaire, Lot 02 : Equipement Bureautique et Informatique

A NE PAS OUVRIR

La date de **dépôt** des offres, est fixée au dernier jour du délai de préparation des offres **(10 jours)** a partir de la date de la première jour parution de cet avis dans les quotidiens nationaux ou dans presse électronique ou dans le BOMOP de **(08H00 à 12H00)** heures de la même journée. Si la date de dépôt des offres Coïncide avec un jour férié ou week-end, la date sera le jour ouvrable suivant
L'ouverture des plis se fera en séance publique le jour ouvrable correspondant à la date de dépôt des offres au siège de la DIRECTION DE L'EDUCATION (Service de la programmation et suivi) à **13H 30**.
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant **(90 Jours)**, augmentés du délai de préparation des offres, à compter de la date de dépôt des dossiers.

Le Jeune Indépendant **du 17/03/2026 / ANEP 2616009422**

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TISSEMSILT
DAIRA DE AMMARI
COMMUNE DE MAACEM
NIF : 098438179000715

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE.

Conformément à la loi n°23-12 du 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de L'assemblée Populaire Communale de MAACEM, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 19/2025 pour la réalisation l'opérations suivante :

- *Aménagement des Passages Cité Boubkeur Zarrouk Commune de Maacem Sur 450 M/L (Deuxième Tentative).*

Paru dans les quotidiens (Le Jeune Indépendant)*en date du 24/02/2026 en langue Française et* (منبر القراء)*en date du 24/02/2026 en langue Arabe ,après l'évaluation des offres par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres en date du 09/03/2026, et que le marché a été attribué provisoirement à:*

N°	Désignation de Projet	L'Entreprise	Montant en TTC(DA)	Délai de Réalisation	NIF	La Note de l'offre Tech	Obs.
01	Aménagement des Passages Cité Boubkeur Zarrouk Commune de Maacem Sur 450 M/L (Deuxième Tentative).	EURL SKY TIK CONSTRUX	6 658 050.00 DA	03 MOIS	002538070269407	46	Offre technico-financière la plus avantageuse

Tout soumissionnaire déstrant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de son offre technique et financière peut se rapprocher auprès du service contractant, au plus tard trois (03) jours à compter de la première date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux ou BOMOP.

Aussi ,tout soumissionnaire contestant le choix opéré introduire un recours auprès de la commission communale des marchés publics, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du pèsent avis dans les quotidiens nationaux ou BOMOP.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours et prorogée au jour ouvrable suivant.

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le Jeune Indépendant **du 17/03/2026 / ANEP 2631004762**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et la ville et de l'aménagement de territoire
Office de Promotion et de Gestion Immobilière
De la wilaya DE NAAMA

وزارة السكن و العمران و المدينة و التهيئة العمرانية
ديوان الترقية و التسيير العقاري
لولاية النعامة

يف الجباني 0999 45 08 220 95 85

N°26/2026

Appel d'offres National ouvert
Avec des exigences de capacités minimales N°06/2026

L'office de promotion et de gestion immobilière de la Wilaya de Naâma dont le siège social est à la commune de Naâma wilaya de Naâma lance un Appel d'offres national ouvert Avec des exigences de capacité minimales relative à la **Réalisation+ VRD des 30 logements LPA –DGSN- type F3 (15 LOGTS) et F4 (15 LOGTS) + 18 commerces et 02 services à Nâama programme 2022 répartis comme suit :**

- **LOT N°01 : réalisation des 15+09 C+01 S/30 logements type F3 (08 LOGTS) et F4 (07 LOGTS) + réseau d'Assainissement et d'AEP.**
- **LOT N°02 : réalisation des 15+09 C+01 S/30 logements type F3 (07 LOGTS) et F4 (08 LOGTS) + Aménagement extérieur et l'Eclairage publics.**

Les entreprises possédant un certificat de *qualification et de classification professionnelle de catégorie (02) deux et plus en cours de validité activité principale en bâtiment* peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction générale de l'office de promotion et de gestion immobilière de Naâma Adresse commune de Naâma wilaya de Naâma ,contre paiement d'une somme de 5000.00 D.A non remboursable.
Suivant l'article 67 du décret Présidentiel n° 15/247 la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière, Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention.

A Monsieur le Directeur General de l'OPGI NAAMA
Soumission à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
«Appel d'offres National ouvert avec des exigences de capacités minimales N°06/2026 »
Réalisation+ VRD des 30 logements LPA –DGSN- type F3 (15 LOGTS) et F4 (15 LOGTS) + 18 commerces et 02 services à Nâama programme 2022

1-Le dossier de candidature contient :

1/ Une déclaration de candidature (remplie, datée, cachetée et signée) : Le soumissionnaire atteste qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions des articles 75 et89 du présent décret Présidentiel n° 15/247 la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public.
- N'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la Mention « **néant** ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire.
-Le casier judiciaire concerne le soumissionnaire lorsqu'il s'agit une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit une société .
- Est en régie avec ses obligations fiscales (Extrait de rôle) et parafiscales (CNAS, CASNOS, CACOBATH).
- Est inscrit au registre de commerce ou en relation avec l'objet du marché.
- Effectué le dépôt légal des comptes sociaux pour (SPA-EURL-SARL-SNC-SCS).
- Détient un numéro d'identification fiscale (NIF).
2/ Une déclaration de probité : remplie, datée, cachetée et signée.
3/ Tout document permettant dévaluer les capacités des soumissionnaires :
- Capacités professionnelles : -certificat de *Qualification et de classification en cours de validité.*

2- L'.offre technique contient :
- Le cahier des charges (paraphé) sans les pièces figurants dans l'offre financière et portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Déclaration à souscrire remplie, datée, cachetée et signée.
- planning d'avancement des travaux (Pièce contractuel)
-mémoire technique justificatif rempli, datée, cachetée et signée.

3. L'offre financière contient :
- La lettre de soumission remplie, datée, cachetée et signée.
- Le bordereau des prix unitaires (BPU).
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE).
- La durée de préparation des offres est de *vingt un* (21) jours à compter de la date de la première parution l'un des quotidiens nationaux ou le BOMOP.
-Le jour et l'heure limite de dépôt des offres correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres à 12h00auprès de la direction générale de l'OPGI sis à l'ancienne cité administratif commune de NAAMA-wilaya de NAAMA.
Si la date de dépôt et d'ouverture des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de week-end celle –ci est reportée au jour ouvrable suivant aux mêmes horaires.
-La durée de validité des offres est de 03 mois + La durée de préparation des offres est de vingt et un (21) jours+ un mois supplémentaires à compter de la date de dépôt des offres.
-L'ouverture des plis est prévue le dernier jour de dépôt des offres à 14 heures. Les soumissionnaires sont invités à y assister à la direction générale de L' OPGI dont le siège près de la commune de Naâma wilaya de Naâma.

Le Jeune Indépendant **du 17/03/2026 / ANEP 2631004787**

République Algérienne Démocratique & Populaire

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de la ville
Office de Promotion et de Gestion Immobilière
De la wilaya de Naâma
Département maitrise des ouvrages

وزارة السكن و العمران و المدينة
ديوان الترقية و التسيير العقاري
لولاية النعامة
دائرة التحكم في المجال المشاريع

N°26/

رقم التعريف الجبائي 0999 45 08 220 95 85

Appel d'offres National ouvert
Avec des exigences de capacités minimales N°07/2026

L'office de promotion et de gestion immobilière de la Wilaya de Naâma dont le siège social est à la commune de Naâma wilaya de Naâma lance un Appel d'offres national ouvert Avec des exigences de capacité minimales relative à la **Réalisation des 24/2000 logements LPL en système collectif type F3+travaux de VRD (travaux d'assainissement et réseau d'AEP + aménagement extérieur et éclairage publics) pour 24 logements du programme 2024- 2ime tranche à HORCHAIA –NAAMA.**

Les entreprises possédant un certificat de *Qualification et de classification professionnelle de catégorie (01) Un et plus en cours de validité activité principale en bâtiment* peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction générale de l'office de promotion et de gestion immobilière de Naâma Adresse commune de Naâma wilaya de Naâma ,contre paiement d'une somme de 6000.00 D.A non remboursable.
Suivant l'article 67 du décret Présidentiel n° 15/247 la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière, Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention.

A Monsieur le Directeur General de l'OPGI NAAMA
Soumission à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
«Appel d'offres National ouvert avec des exigences de capacités minimales N°07/2026 »
Réalisation des 24/2000 logements LPL en système collectif type F3+ travaux de VRD (travaux d'assainissement et réseau d'AEP + aménagement extérieur et éclairage publics) pour 24 logements du programme 2024- 2ime tranche à HORCHAIA –NAAMA.

1-Le dossier de candidature contient :

1/ Une déclaration de candidature (remplie, datée, cachetée et signée) : Le soumissionnaire atteste qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions des articles 75 et89 du présent décret Présidentiel n° 15/247 la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public.
- N'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la Mention « **néant** ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire.
-Le casier judiciaire concerne le soumissionnaire lorsqu'il s'agit une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit une société .
- Est en régie avec ses obligations fiscales (Extrait de rôle) et parafiscales (CNAS, CASNOS, CACOBATH).
- Est inscrit au registre de commerce ou en relation avec l'objet du marché.
- Effectué le dépôt légal des comptes sociaux pour (SPA-EURL-SARL-SNC-SCS).
- Détient un numéro d'identification fiscale (NIF).
2/ Une déclaration de probité : remplie, datée, cachetée et signée.
3/ Tout document permettant dévaluer les capacités des soumissionnaires :
- Capacités professionnelles : -certificat de *Qualification et de classification en cours de validité.*
- Capacités financières justifiés par C2Bapprouvées par les services des impôts: Ayant un chiffre d'affaire des trois meilleures années parmi les cinq dernière année (2019-2020-2021-2022-2023) supérieur ou égale à 6 000 000 ,00 DA

2- L'.offre technique contient :
- Le cahier des charges (paraphé) sans les pièces figurants dans l'offre financière et portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Déclaration à souscrire remplie, datée, cachetée et signée.
- planning d'avancement des travaux (Pièce contractuel)
-mémoire technique justificatif rempli, datée, cachetée et signée.

3. L'offre financière contient :
- La lettre de soumission remplie, datée, cachetée et signée.
- Le bordereau des prix unitaires (BPU).
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE).
- La durée de préparation des offres est de ***QUINZE*** **(15)** jours à compter de la date de la première parution l'un des quotidiens nationaux ou le BOMOP.
-Le jour et l'heure limite de dépôt des offres correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres à 12h00auprès de la direction générale de l'OPGI sis à l'ancienne cité administratif commune de NAAMA-wilaya de NAAMA.
Si la date de dépôt et d'ouverture des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de week-end celle –ci est reportée au jour ouvrable suivant aux mêmes horaires.
-La durée de validité des offres est de 03 mois + la durée de préparation des offres est de Quinze (15) jours+ un mois supplémentaires à compter de la date de dépôt des offres.
-L'ouverture des plis est prévue le dernier jour de dépôt des offres, à 14 heures. Les soumissionnaires sont invités à y assister à la direction générale de L' OPGI dont le siège près de la commune de Naâma wilaya de Naâma

Le Jeune Indépendant **du 17/03/2026 / ANEP 2631004788**

L'intelligence artificielle : votre nouvelle arme secrète contre les cybermenaces

S'il existe aujourd'hui des outils ayant fait leurs preuves contre les cybermenaces d'hier, les attaques de demain exigent que l'on envisage d'ores et déjà de nouvelles manières de s'en protéger. Et sur ce point, l'intelligence artificielle peut faire toute la différence.



Les cyberattaques ne cessent de se multiplier, gagnant en complexité et en sophistication. Parmi elles, les faux sites web. Vous savez, ceux qui imitent les marques de confiance et posent un réel danger pour les internautes. Les chiffres sont d'ailleurs édifiants : en seulement trois ans, entre 2020 et 2023, les attaques liées aux plateformes de phishing ont bondi de près de 880 %, atteignant 1,6 million de sites malveillants au premier trimestre 2023. Face à cette escalade, il est donc plus qu'urgent d'adopter des solutions capables de suivre le rythme des cybercriminels, et de contrer efficacement ces nouvelles stratégies de piratage.

Vous n'y aviez peut-être pas pensé, mais l'intelligence artificielle joue un rôle clé dans cette lutte. En analysant des schémas inhabituels et en bloquant les menaces en temps réel, l'IA s'impose comme un élément incontournable pour renforcer la cybersécurité.

L'IA en cybersécurité : anticiper plutôt que réagir

Contrairement aux systèmes traditionnels qui reposent uniquement sur des bases de données de menaces connues, l'intelligence artificielle permet de passer d'une approche réactive à une posture proactive. Dans les grandes lignes, elle anticipe les attaques en détectant des anomalies dans le comportement des internautes et des pages web avant même qu'une menace ne soit déployée. Une capacité qui repose sur l'apprentissage automatique, doublée d'un modèle probabiliste, et qui permet à l'IA de s'adapter constamment aux nouvelles tactiques des cybercriminels. Et pour cause : les hackers innovent sans cesse pour échapper aux systèmes de sécurité classiques. En réponse, l'IA est capable d'apprendre de chaque nouvelle attaque, de s'améliorer et de détecter des attaques inédites, appelées « zero-day », avant même qu'elles n'apparaissent dans les bases de données des menaces connues.

Des analyses avancées pour une sécurité renforcée

Pour garantir une protection à 360 degrés, l'intelligence artificielle repose sur plusieurs couches d'analyse. Chaque étape vise à identifier des aspects spécifiques d'une menace, permettant ainsi de contrer différents types d'attaques avec précision.

Analyse des métadonnées : débusquer les sites suspects

L'une des premières étapes consiste à examiner les métadonnées d'un site. L'intelligence artificielle analyse des éléments tels que l'âge du domaine, la validité des certificats SSL et la structure de l'URL. Une légère modification dans un lien – un caractère en trop ou un homographe – peut signaler une tentative de phishing. En détectant ces irrégularités, l'IA bloque les sites suspects avant que les internautes ne soient exposés.

Détection visuelle : repérer les copies de sites légitimes

Les cyberattaquants cherchent souvent à duper les utilisateurs et les utilisatrices en imitant l'apparence visuelle de sites légitimes. Grâce à la vision par ordinateur, l'IA compare les éléments visuels (logos, favicons, mise en page) des sites suspects à ceux des marques officielles. Même les imitations les plus subtiles peuvent être détectées, renforçant la protection contre les faux sites.

Analyse de contenu : détecter les schémas textuels suspects

L'IA analyse aussi le contenu textuel des sites web et des emails. Elle repère des expressions typiques des escroqueries en ligne, comme « votre compte est suspendu » ou « veuillez vérifier votre identité ». En analysant ces schémas textuels, l'intelligence artificielle est capable d'alerter les internautes avant qu'ils ne cliquent sur des liens malveillants.

Analyse comportementale : identifier les irrégularités

En plus d'analyser le contenu et l'apparence des sites, l'intelligence artificielle surveille les comportements en ligne. Des tentatives de connexion répétées depuis des adresses IP différentes ou un trafic réseau anormal peuvent trahir une attaque imminente, comme une attaque « man-in-the-middle ». L'IA détecte ces anomalies et les bloque avant que les cybercriminels ne puissent exploiter les failles.

Protection Anti-menaces Pro : la sécurité en ligne anticipée par NordVPN

Alors comment profiter des capacités de l'intelligence artificielle pour lutter contre les cybermenaces, et plus spécifiquement contre les tentatives de phishing les plus élaborées ? Le mieux reste encore de se tourner vers des solutions de sécurité clé en main. Et ça tombe bien, NordVPN intègre la puissance de l'IA dans sa Protection Anti-menaces Pro.

Contrairement aux outils anti-phishing et anti-téléchargements frauduleux basiques que l'on trouve chez la majorité des fournisseurs de VPN grand public, la Protection Anti-menaces Pro de NordVPN va plus loin en analysant activement les URL, les certificats SSL et les comportements des sites pour repérer les irrégularités avant que l'internaute ne soit exposé.

Dans le détail, il suffit d'un changement mineur dans l'URL ou un certificat suspect pour que soit déclenché un blocage automatique de la page ou du site web malveillant. Une approche proactive particulièrement efficace contre les attaques les plus récentes, non encore répertoriées dans les bases de données de menaces traditionnelles.

En plus de protéger contre les faux sites, la Protection Anti-menaces Pro scanne les fichiers téléchargés pour y détecter des malwares potentiels. Il bloque également les publicités malveillantes, sont souvent utilisées pour injecter des logiciels malicieux, garantissant ainsi une navigation plus fluide et plus sécurisée.

Des performances prouvées par des tests indépendants

L'efficacité de la Protection Anti-menaces Pro a récemment été démontrée lors de tests menés par AV-Comparatives, laboratoire indépendant de référence dans le domaine de la cybersécurité. La fonction boostée à l'IA de NordVPN a obtenu la certification officielle, alors qu'elle atteint un taux de détection de 98,2 % pour les URL de phishing et de 80,2 % pour les sites de malwares. Des chiffres qui placent le fournisseur panaméen parmi les meilleurs acteurs du secteur, prouvant l'efficacité de son approche multicouche basée sur l'intelligence artificielle.

Détail supplémentaire qui n'en est pas un : la Protection Anti-menaces Pro de NordVPN évolue en permanence pour s'adapter aux nouvelles menaces. En février 2024, l'outil a analysé 600 000 nouveaux sites et identifié 3 000 attaques zero-day qui ciblaient des marques populaires. Une capacité d'adaptation continue garante d'une protection efficace, toujours à jour.

Conseils pour renforcer votre sécurité contre le phishing

N'oubliez pas que même avec des outils puissants comme la Protection Anti-menaces Pro, il est essentiel d'adopter de bonnes pratiques pour se protéger des attaques de phishing. Voici quelques stratégies simples mais efficaces : Vérifiez toujours les URL : assurez-vous que l'URL commence par « https » et qu'un cadenas est présent à côté ;

Ne cliquez jamais sur des liens suspects : soyez prudent face aux emails non sollicités ou aux offres trop belles pour être vraies. Si quelque chose semble louche, évitez de cliquer ;

Utilisez des outils de sécurité : en plus de la Protection Anti-menaces Pro, activez les extensions de navigateur qui bloquent les sites malveillants. Protégez aussi votre navigation à l'aide d'un VPN, dont l'objectif est de chiffrer et isoler vos données de connexion. Parce qu'il prend en charge NordLynx et OpenVPN, tous deux compatibles avec AES-256, qu'il dispose d'une infrastructure composée de plus de 6 000 serveurs répartis dans 111 pays, et qu'il intègre la Protection Anti-menaces Pro, NordVPN est évidemment tout indiqué ; Maintenez vos logiciels à jour : veillez à ce que votre navigateur, votre antivirus et votre système d'exploitation soient toujours à jour. Cela permet de bénéficier des dernières protections disponibles contre les nouvelles menaces.

L'intelligence artificielle, une alliée incontournable dans la cybersécurité

L'intelligence artificielle a transformé la manière dont les menaces sont détectées et bloquées. Alors que les cyberattaques deviennent de plus en plus complexes, l'IA offre une protection capable d'anticiper les menaces avant qu'elles ne frappent.

Mieux encore : à mesure que les cyberattaques évolueront, l'IA continuera de jouer un rôle central dans la cybersécurité. Sa capacité à apprendre, à s'adapter et à progresser en fonction des nouvelles menaces en fait un élément indispensable des stratégies de défense de demain. Les entreprises et les particuliers doivent intégrer cette technologie pour rester en sécurité dans un monde de plus en plus numérique. Des perspectives d'avenir prouvées par des solutions comme la Protection Anti-menaces Pro de NordVPN, qui démontrent l'importance et l'efficacité de l'IA dans la cybersécurité.

Llama : le modèle de langage de Meta connaîtrait un succès phénoménal

Dans la grande arène de l'IA générative, Llama (Large Language Model Meta AI) s'impose déjà comme un champion. Le modèle est rapidement devenu un incontournable du secteur et atteint des sommets.



Meta vient de lever le voile sur les performances époustouflantes de Llama 3.1, son modèle de langage qui fait trembler la Silicon Valley. Avec près de 350 millions de téléchargements à son actif, Llama pulvérise tous les records, multipliant par dix son score de l'année précédente.
Un succès qui ne doit rien au hasard, mais tout à une stratégie plutôt rare dans le domaine de l'IA : l'open source, une vision défendue bec et ongles par Zuckerberg.

L'effet papillon de l'open source

En ouvrant les portes de son jardin secret, Meta a déclenché une véritable raz de marée. Zuckerberg voit dans l'IA en open source « la voie à suivre ». Et les chiffres lui donnent raison. Rien qu'au cours du dernier mois, Llama 3.1 a séduit 20 millions de nouveaux adeptes, propulsant Meta dans la cour des grands aux côtés d'OpenAI et Anthropic (Claude 3).
Cette approche collaborative a donné naissance à un écosystème foisonnant où le nombre de développeurs et entreprises utilisant le modèle a explosé. Des géants comme Amazon Web Services et Microsoft Azure aux acteurs plus spécialisés comme Databricks ou Scale AI, tous s'empressent d'intégrer Llama à leur offre, créant un effet boule de neige vertigineux. De la théorie à la pratique : Llama dans tous ses états Llama s'est immiscé dans le quotidien de nombreux acteurs, transformant industries et services à la vitesse de l'éclair. AT&T l'utilise pour affiner les recherches de ses clients, tandis que DoorDash en fait son allié pour simplifier la vie de ses ingénieurs. Plus surprenant encore, Llama donne vie aux créatures virtuelles du jeu Peridot du studio Niantic, leur insufflant des réactions en temps réel dignes des Tamagotchi les plus évolués.
Zoom, quant à lui, fait appel à Llama pour donner naissance à son AI Companion, un assistant virtuel capable de résumer vos réunions et de créer des enregistrements intelligents. De la start-up à la multinationale, Llama a su s'adapter à tous les terrains et Meta s'en félicite :
« L'innovation a explosé, portée par des start-ups qui repoussent sans cesse les limites et des entreprises de toutes tailles qui s'emparent de Llama pour construire leurs propres solutions, sur site ou dans le cloud […]
Le secteur entier est en effervescence, et nous sommes plus que jamais enthousiastes à l'idée de voir ce que l'avenir nous réserve ».
Pendant près de deux ans, ChatGPT a été au cœur de l'attention dans le monde de la tech.
Cependant, Meta pourrait bien avoir bouleversé la situation avec Llama et une chose est sûre, nous n'avons pas fini d'en entendre parler. Si vous voulez essayer le modèle dans sa dernière version, vous pouvez visiter sa page officielle où il vous sera demandé de créer un compte pour le télécharger.

Google lance Gmail Q&A sur Android pour explorer sa boîte de réception avec Gemini



LES UTILISATEURS de Gmail sur Android peuvent désormais discuter de leurs courriels avec l'IA Gemini. A une condition…
Déjà disponible pour la version web, la fonction Gmail Q&A qui permet d'utiliser le chatbot Gemini pour parcourir ses messages en posant des questions arrive sur Android et « bientôt sur iOS », dixit Google.
Sur Android, un bouton Gemini (icône en forme d'étoile) apparaît à droite de la barre de recherche de Gmail, à côté de l'icône de profil. Le bouton Gemini est également présent dans la barre d'outils lorsque l'on ouvre un message, à gauche de l'icône Archiver.

Un outil puissant…

Comme sur la version web de Gmail, on peut dialoguer avec l'IA en lui demandant, par exemple, d'afficher les messages non lus du jour ou de la semaine, de résumer les courriels concernant un sujet précis ou encore de rassembler les messages d'un contact en particulier.
Il est possible de faire des demandes ciblées à Gemini, à l'instar des exemples que cite Google : « Combien l'entreprise a-t-elle dépensé pour le dernier événement marketing ? », « montres-moi les courriels concernant la planification trimestrielle ».

Mais pas donné

Pour le moment, Gmail Q&A peut parcourir la boîte de réception de la messagerie. « À l'avenir », il pourra également rechercher des informations dans le Google Drive de l'utilisateur
Cependant, il est inutile de vous précipiter dans Google Play pour télécharger la dernière mise à jour de Gmail en espérant voir poindre l'étoile Gemini.

Edge 50 et 50 Neo, Moto G35 et G55 : Motorola dégaine quatre nouveaux smartphones

MOTOROLA continue son incroyable come-back avec quatre nouveaux téléphones 5G qui devraient intéresser tous ceux qui sont à la recherche du meilleur rapport qualité-prix possible.
C'est bientôt la rentrée scolaire, et se pose déjà aussi la question du nouveau smartphone qu'il va falloir acheter pour votre enfant ou vous-même. Et si comme beaucoup de Français en cette période de hausse du coût de la vie, vous n'avez pas un budget rentrée illimité, vous serez donc attiré par les modèles d'entrée et de milieu de gamme.

Motorola Edge 50 Neo : design, photo et IA

Parmi tous les nouveaux modèles 5G présentés par Motorola, le smartphone Edge 50 Neo sort clairement du lot. Conçu pour ceux qui recherchent à la fois style et performance, ce modèle compact de 6,36 pouces (diagonale de 16,2 cm, définition de 1 220 points par 2 670) se démarque par son design élégant combiné à une fiche technique plutôt alléchante. Jugez-en par vous-même : dalle Oled, rafraîchissement de l'image à 120 Hz, luminosité de 120 Hz, triple capteur photo, 12 Go de mémoire vive, espace de stockage de 512 Go, charge rapide 68 watts (50% de l'autonomie de la batterie 4310 mAh récupérée en 12 minutes seulement !) et sans fil 15W, certification IP68 (résistance à l'eau et à la poussière)… Mises bout à bout, toutes ces caractéristiques techniques donnent plutôt envie.
Mais avant d'aller un peu plus dans les entrailles du Edge 50 Neo, signalons que Motorola a eu l'idée de nouer un partenariat avec Pantone. Motorola propose ainsi quatre couleurs exclusives qui flattent l'œil au premier regard. On ne vous donnera pas les noms commerciaux, car ils sont un peu caricaturaux, mais sachez que ce smartphone est décliné en rouge, gris, bleu et crème. Le revêtement arrière en cuir végan est toujours de la partie, comme sur le reste de la gamme Edge. On aime ou pas, cela reste une affaire de goût.



Une partie photo dopée à coup d'IA

Mais revenons à nos moutons électriques, la partie photo du Edge 50 Neo est assurée par trois capteurs. Le principal, un 50 mégapixels (Mpx) vient de chez Sony (Lytia 700C), possède une ouverture de f/1,8 et est doté d'une stabilisation optique. Il est accompagné d'un 13 Mpx ultra grand-angle (120°, f/2,2) et d'un téléobjectif 10 Mpx (f/2.0) avec stabilisation et zoom optique 3x. La partie selfie est quant à elle assurée par un capteur 32 Mpx, lui aussi grand-angle (f/2,4) pour avoir tout le monde sur la photo. La captation vidéo se fait en 4K UHD à 30 images/s (fps) ou en Full HD jusqu'à 60 fps (240 fps en slow motion).

L'Inde a voulu participer à la coupe du monde de football de 1950 sans chaussures



Lors de la célèbre coupe du monde disputée au brésil en 1950 et remportée par l'Uruguay, l'Inde fut invitée par la FIFA pour participer à cette quatrième coupe du monde. A l'époque, les footballeurs indiens jouaient sans chaussures, les pieds nus ! La FIFA a refusé que les joueurs participent sans chaussures, ces derniers faisant partie du jeu... L'inde finit par se retirer et ne participa finalement pas à cette coupe.

Seulement 20% du Sahara est recouvert de sable !



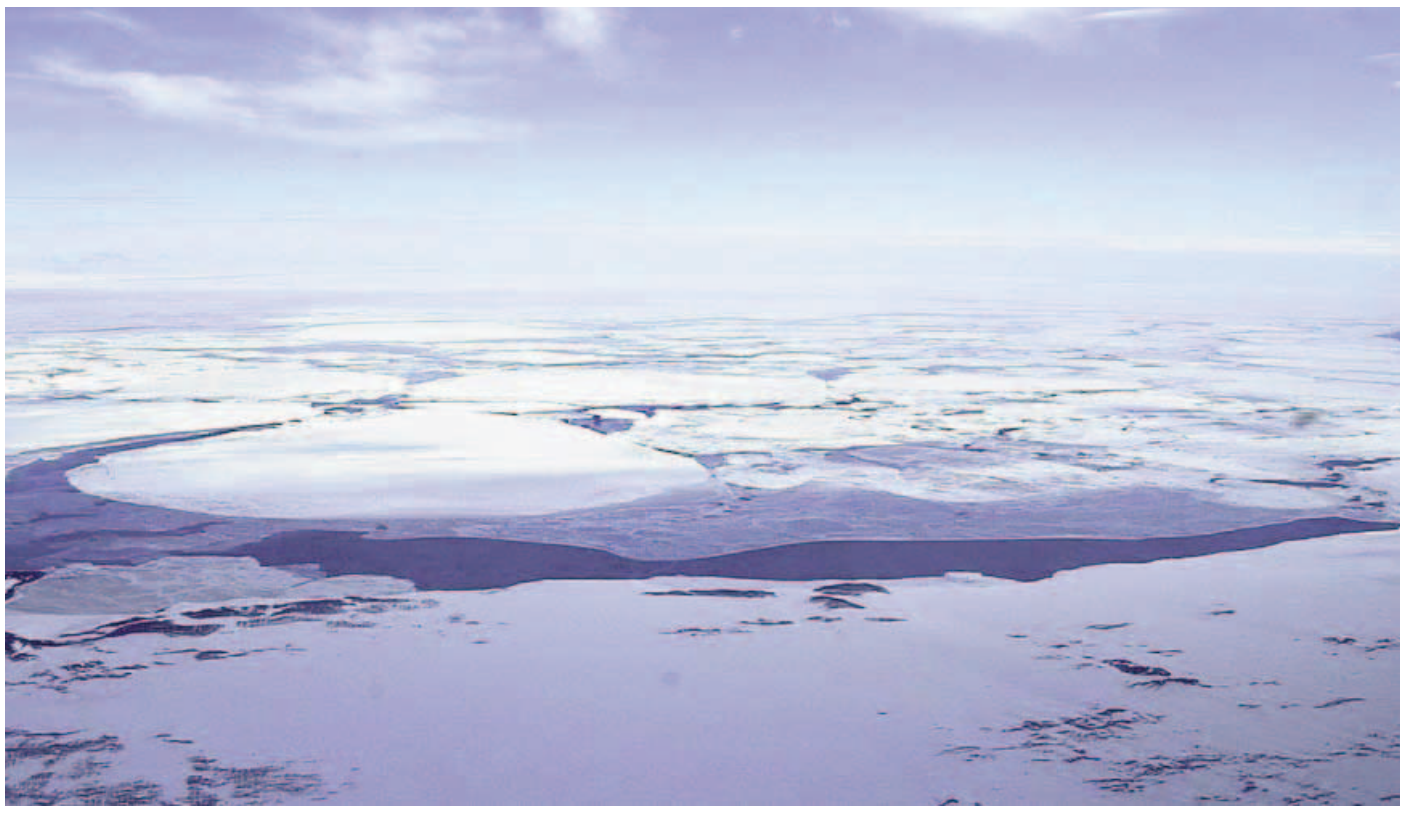
Quand vous pensez au Sahara, vous imaginez probablement des dunes de sable sans fin. Cependant, la vérité est bien différente. En réalité, seulement 20% du Sahara est recouvert de dunes de sable.Le Sahara, qui est le plus grand désert de notre planète couvant une superficie de 8,5 millions de kilomètres carrés est formé non seulement de dunes de sable, mais aussi de plaines nues de gravier et de cailloux connues sous le nom de reg, de bancs de calcaire ou d'arène, de montagnes, de plaines de sel appelées Hamadas, de fleuves secs (les oueds) et bien sûr d'oasis.

Le syndrome de Cotard est un syndrome qui fait croire au sujet qu'il est mort !



Le Syndrome de Cotard est un trouble mental rare qui donne l'impression aux personnes qui en souffrent qu'elles sont mortes, qu'elles n'existent plus et que leurs organes sont en décomposition, ou qui ont perdu leur sang, ce qui peut les amener à se suicider.
Le syndrome est nommé d'après Jules Cotard, un neurologue français qui était la première personne à décrire ce trouble lors d'une conférence en 1880 à Paris.
Il n'existe pas encore de réels traitements, cependant, certains malades ont pu être soignés grâce à des antipsychotiques, des antidépresseurs et des traitements par électrochocs.

J Indépendant LE SAVIEZ VOUS



Une Norvégienne de 21 ans devient la personne la plus jeune à atteindre le pôle Sud, seule et sans assistance

petit détour• Le 14 décembre 1911, Roald Amundsen avait atteint le premier le pôle Sud géographique au terme d'une course tragique avec le Britannique Robert Scott, qui mourra de froid et d'épuisement, avec ses coéquipiers, sur le chemin du retour

Une Norvégienne de 21 ans est devenue dans la nuit de lundi à mardi la plus jeune personne à gagner le pôle Sud à ski, seule et sans assistance, a annoncé son entourage ce mardi 14 janvier. Cent quatorze ans après son compatriote, l'explorateur polaire Roald Amundsen, premier à rejoindre le pôle Sud, Karen Kyllesø, née le 9 mai 2003, a parcouru quelque 1.130 km en près de 54 jours sur le continent antarctique.
«C'est à la fois fantastique et un peu étrange», a déclaré la jeune femme, jointe par la chaîne norvégienne TV2. «J'ai bien sûr un sentiment d'accomplissement et de joie mais je dois aussi admettre que c'est un peu bizarre de quitter la bulle dans laquelle j'ai été ces deux derniers mois», a-t-elle dit.
« C'est une page de l'histoire polaire qui s'est écrite », a déclaré son mentor, l'aventurier norvégien Lars Ebbesen. La jeune Scandinave détrône le Français Pierre Hedan qui, selon le Guinness World Records, était depuis le 7 janvier 2024 le plus jeune à avoir atteint le pôle Sud, seul et sans assistance, à l'âge de 26 ans.

« Le sillon des héros polaires norvégiens »

Tout petit gabarit - 1,52 m pour 48 kg -, Karen Kyllesø a tiré un traîneau d'une centaine de kg, soit deux fois son poids, pour gagner le pôle qu'elle a atteint tard lundi soir, par des températures de -25 °C. Une fois sa destination atteinte, elle dit avoir demandé «des pâtes à la bolognaise, une salade et des légumes» arrosés d'une canette de soda et d'une petite flûte de champagne. À 15 ans, elle était déjà devenue en 2018 la plus jeune fille à avoir traversé le Groenland à ski.
« À peine arrivée, elle m'avait demandé : + Tu crois que je peux aussi aller au pôle Sud ? + », se rappelle Lars Ebbesen. Le Premier ministre norvégien Jonas Gahr Støre a salué une jeune aventurière qui « suit le sillon des héros polaires norvégiens ». Le 14 décembre 1911, Roald Amundsen avait atteint le premier le pôle Sud géographique au terme d'une course tragique avec le Britannique Robert Scott, qui mourra de froid et d'épuisement, avec ses coéquipiers, sur le chemin du retour.

Investiture de Donald Trump : Tout savoir sur « Air Force One », l'avion du président américain (et donc d'Harrison Ford)



MASTER OF THE AIR • Alors que Donald Trump va prêter serment ce lundi, focus sur l'un des grands symboles de sa puissance : « Air Force One ». Véritable forteresse volante, cet avion combine luxe, technologie et sécurité.
Même s'il n'a pas été trop dépaysé pendant son absence de la Maison-Blanche puisqu'il disposait de son propre avion, un Boeing 757 à son nom (son Trump Force One, comme il se plait à l'appeler), Donald Trump voyagera désormais à bord d'Air Force One. Et ce, pour quatre nouvelles années.
En réalité, et selon le site officiel de la Maison-Blanche, Air Force One est un indicatif d'appel utilisé par tout avion de l'US Air Force transportant le président des Etats-Unis (si vous avez vu le génial Air Force One avec Harrison Ford, vous le savez déjà). Un terme qui trouve son origine en 1953, après un incident durant lequel un avion commercial partageant le même numéro de vol qu'un appareil présidentiel pénétra son espace aérien. Désormais, tout avion transportant le président est désigné ainsi, bien que l'appellation soit généralement associée à deux Boeing 747-200 numérotés VC-25A dans l'inventaire militaire.

Une forteresse volante

Air Force One est conçu pour résister aux situations les plus critiques. Équipé de leurres infrarouges, de dispositifs pour brouiller les radars ennemis et de systèmes anti-missiles, il peut faire face à diverses menaces. Sa structure est renforcée pour se protéger contre les explosions et les fenêtres blindées complètent ce bouclier technologique.
n cas de menace biologique ou chimique, des systèmes de filtration de l'air assurent la sécurité de ses occupants. L'équipage, soigneusement sélectionné et formé, est capable de gérer des crises majeures, garantissant la continuité du pouvoir présidentiel.

En ligne avec le monde entier

Les capacités de communication d'Air Force One sont tout aussi impressionnantes. Avec ses 87 lignes téléphoniques, ses systèmes de communication cryptés et sa connexion satellite, l'avion permet au président de rester en contact permanent avec ses conseillers, les dirigeants mondiaux et les forces armées américaines.
Lors des attentats du 11 septembre 2001, l'avion était devenu un véritable centre de commandement pour George W. Bush, alors en déplacement en Floride. Pendant que l'espace aérien américain était fermé, il était le seul appareil autorisé à voler sur le territoire américain.

Confort, autonomie et design emblématique

Air Force One allie fonctionnalité et confort. Sur ses trois étages et 372 m², il comprend des chambres, une salle de conférence, une suite médicale et une cuisine capable de nourrir plusieurs centaines de personnes. Avec une autonomie initiale de 12.600 kilomètres, l'avion peut prolonger son vol grâce au ravitaillement en plein ciel, offrant une mobilité quasi illimitée en cas de crise majeure. Le design emblématique de l'avion, bleu ciel et blanc, avec l'inscription « United States of America », a été conçu en 1962 sous l'influence de Jacqueline Kennedy et du designer Raymond Loewy.

Une mutation modifiant le fonctionnement des racines offrirait l'espoir de réduire les engrais chimiques

Les plantes de la famille des légumineuses sont capables d'entrer en symbiose avec des microbes du sol pour obtenir des nutriments essentiels. Des chercheurs ont découvert une mutation qui, même chez le blé, s'avère favorable à cette association. De quoi, peut-être, envisager un avenir plus sobre en engrais de synthèse, bien que d'autres approches existent pour y parvenir (John Innes Centre).



Connaissez-vous le sigle "NPK" ? Ces trois lettres désignent l'azote (nitrogen, en anglais), le phosphore et le potassium (Kalium, en allemand), et figurent sur les bouteilles d'engrais de synthèse pour indiquer les proportions respectives de ces éléments, indispensables à la croissance des plantes cultivées. Mais avant l'invention de l'agrochimie, la nature se débrouillait très bien toute seule…

Lorsque les nutriments dont elles ont besoin pour croître se font rares dans le sol, ou bien lorsque ceux-ci se trouvent sous une forme chimique qu'elles ne peuvent assimiler, les plantes sont en effet capables d'entrer en symbiose avec des microbes qui leur apportent, en échange du gîte et du couvert, ces éléments.

Ces partenaires peuvent être des champignons microscopiques ou bien des bactéries, qui prodiguent respectivement à leurs hôtes du phosphore et de l'azote – les fameux P et N. La symbiose avec les bactéries Rhizobia, dites "fixatrices d'azote", est d'ailleurs l'apanage d'une famille de plante en particulier : les légumineuses (pois, haricots et apparentés).

Transférer le superpouvoir des légumineuses aux céréales

Depuis longtemps, les chercheurs en agronomie rêvent de transférer ce superpouvoir des légumineuses à d'autres plantes cultivées, notamment aux céréales, afin de réduire la quantité d'engrais chimiques à apporter dans les champs. D'après une étude publiée le 15 janvier dans la revue Nature, ce n'est peut-être plus qu'une question de temps avant de voir ce dessein se réaliser. Les auteurs de cette étude ont ainsi découvert une mutation dans un gène de la luzerne tronquée (Medicago truncatula) qui reprogramme la voie de signalisation par le calcium au sein de la plante, ce qui a pour effet de renforcer à la fois l'association avec les bactéries fixatrices d'azote et les mycorhizes (nom donné à la symbiose entre un champignon et une racine).

Or, la même mutation génétique chez le blé a pour conséquence de favoriser les mycorhizes ainsi que la colonisation des racines par des Rhizobia, et ce, dans des conditions agricoles, expliquent les chercheurs dans un communiqué du John Innes Centre (Royaume-Uni).

Vers une agriculture "durable" ?

"Il est inattendu et passionnant de voir que la mutation que nous avons identifiée renforce (la) symbiose dans des conditions agricoles, car cela offre la possibilité d'une production agricole durable (…) en réduisant l'utilisation d'engrais inorganiques", a déclaré le Dr Myriam Charpentier, qui a supervisé l'équipe. La chercheuse y voit ainsi un "grand potentiel pour l'avancement de l'agriculture durable." Cependant, l'agriculture fait face à de nombreux défis, en particulier le changement climatique et ses conséquences en termes de multiplication des évènements extrêmes (sécheresses, inondations…).

Si les auteurs de l'étude proposent évidemment de trouver des solutions faisant appel à la génétique, d'autres approches existent.

Certaines techniques écologiques de fertilisation des sols augmentent ainsi le rendement agricole en l'absence d'engrais chimiques, en particulier l'usage de fumier – davantage que du compost – ainsi que le fait de planter une diversité de cultures et de légumineuses, selon une synthèse d'études publiée en 2022 dans la revue Nature Sustainability.

À l'occasion du Salon de l'Agriculture 2024, un collectif de 12 ONG environnementales françaises avait publié sa feuille de route, capable d'assurer "des revenus dignes" au secteur et de "restaurer les écosystèmes naturels" en diminuant par exemple les cultures très consommatrices en eau, ou encore en restaurant les mares et les haies – dont 90 % et 70 % ont respectivement disparu en un siècle.

81 milliards de mètres cubes d'eau: Découverte d'un aquifère géant dans les montagnes et volcans de l'Oregon

81 MILLIARDS de mètres cubes d'eau, un "château d'eau géant" expliquent les scientifiques : c'est ce que contiendrait un aquifère colossal découvert dans les sommets et volcans de la chaîne des Cascades, dans le nord-ouest des États-Unis (Oregon et État de Washington).

Un peu plus de 32 kilomètres cubes : c'est la quantité d'eau que contient le lac Mead, réservoir artificiellement créé à partir du fleuve Colorado, à cheval entre le Nevada et l'Arizona, aux États-Unis.

C'est colossal – à titre de comparaison, le lac d'Annecy contient quant à lui environ 1,22 kilomètre cube d'eau, soit 1,2 milliards de mètres cubes du précieux liquide.

Colossal et vital pour une partie des États-Unis qu'il irrigue – 20 millions de personnes et de vastes surfaces agricoles –, mais fluctuant : si ses niveaux sont revenus vers un volume moins inquiétant pour la vie qui en dépend, ainsi que l'explique Newsweek, ils avaient chuté de manière très inquiétante en 2022. Les aquifères américains, qu'ils soient naturels ou artificiels, sont donc pour cette nation très vorace en H2O d'une importance cruciale.

D'où l'importance de l'annonce de cette découverte par des scientifiques dans la chaîne des Cascades, entre l'Oregon et l'État de Washington, au nord-ouest des États-Unis. Cette réserve pourrait être la plus grande de son genre au monde.

Dans les montagnes de l'Oregon, un "lac aux proportions continentales"

Ainsi que le relatent Live Science ou Phys.org, les chercheurs et chercheuses n'ont pas fait que chercher mais ont trouvé, au cœur même des montagnes des Cascades, ce qui est décrit dans un article publié dans Proceedings of the National Academy of Sciences (PNAS) comme une réserve d'eau "aux proportions continentales".

La chaîne des Cascades, explique Wikipedia, ne couvre pas qu'une partie de l'Oregon et de l'État de Washington, mais s'étend également au-delà de la frontière avec le Canada, en Colombie Britannique, et est le fruit de processus volcaniques antédiluviens – le fameux Mont Saint Helens, dont l'éruption catastrophique en 1980 est restée gravée dans les mémoires ou le Mont Rainier sont deux de ses plus hauts sommets.



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N° 10

N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2025
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.



Cancer foudroyant : c'est quoi, quelle espérance de vie ?

Pancréas, poumon, appendice... Les cancers "foudroyants" ou plutôt "agressifs" réduisent considérablement l'espérance de vie.

Le cancer foudroyant se propage très rapidement. Certaines tumeurs comme au pancréas, au sein, au cerveau ou au poumon sont d'évolution foudroyante. Quels sont les symptômes ? En combien de temps devient-il agressif ou incurable ? Quelle est l'espérance de vie ?

C'est quoi un cancer foudroyant ?

Si on parle parfois de cancer "foudroyant", ce terme n'est en réalité pas employé par les médecins. Ils parlent plutôt de cancer "agressif". "Certains cancers ont un potentiel d'agressivité important. Ils ont un risque d'évolution vers le décès ou la rechute important en pourcentage et un délai d'évolution rapide" "L'agressivité d'un cancer réside essentiellement dans sa capacité à donner des localisations à distance ou métastases" explique-t-il.

Quelle est l'espérance de vie en cas de cancer foudroyant ?

"Les cancers agressifs sont des cancers qui ont un potentiel de décès plus important que des cancers moins agressifs, et un risque de décès dans un délai court" informe le Pr Gonçalves. Pour autant "cela ne veut pas dire qu'on ne guérit pas certains cancers agressifs, dont les cancers du sein inflammatoires" précise cet oncologue.

Quels sont les cancers les plus foudroyants ?

La notion de cancer foudroyant ou plutôt agressif peut être associée à la quasi-totalité des localisations. Elle n'est pas spécifique à un organe ou à une catégorie de tissus en particulier. "Il existe ainsi des cancers du sein dits agressifs car ils se présentent d'emblée avec des métastases ou rechutent sous la forme de métastases. Ces cancers agressifs de sein représentent 10 à 20% des cas de cancer du sein. Parmi ceux-ci, le cancer du sein inflammatoire a un potentiel d'agressivité important. Il représente 3 à 4% des cancers du sein. Autre forme plus agressive de cancer du sein, le cancer du sein triple négatif. Ces deux types de cancer du sein ont un potentiel de décès et de rechute plus important que les autres formes de cancer du sein" décrit le Pr Anthony Gonçalves.

"Les cancers du pancréas sont tous considérés comme agressifs."

"Les cancers du pancréas sont tous considérés comme agressifs" ajoute le spécialiste. Le cancer anaplasique de la thyroïde fait également partie de ces cancers agressifs. "Cependant, ce caractère agressif est relatif, indique le Pr Gonçalves.
Il dépend des possibilités thérapeutiques du moment."
Et de rappeler le cas du cancer du testicule, cancer qui avant les années 1980 était mortel dans 90% des cas lorsqu'il y avait une rechute et qui, depuis l'émergence d'une chimiothérapie très efficace dans les années 1980, est passé de cancer "foudroyant" à un des cancers les plus curables, même à un stade métastatique. C'est aussi le cas des mélanomes, cancers de la peau très agressifs lorsqu'ils sont diagnostiqués à un stade avancé, et pour qui l'apparition de traitements innovants a complètement changé la donne en situation métastatique (d'une survie inférieure à 12 mois on est passé à près de 50% de survie à 5 ans).

Quels symptômes ?

Les symptômes d'un cancer agressif dépendent du type de cancer mais ils sont similaires à des formes de cancers moins agressives.

Causes et facteurs de risque

Les causes d'apparition d'un cancer agressif sont encore mal connues des scientifiques. Selon plusieurs études, les formes agressives de cancer pourraient être dues à des mutations génétiques qui induisent des résistances aux traitements, ou à la réactivation de gènes normalement inactifs causant un développement rapide des cellules cancéreuses.
"Il y aurait un contexte de fragilité génétique plus une exposition environnementale plus le hasard qui entre en jeu" indique le Pr Anthony Gonçalves.

Diagnostic d'un cancer foudroyant

L'agressivité d'un cancer peut être déterminée au moment du diagnostic, après réalisation d'examens.
Les symptômes peuvent être différents dans certains types de cancer agressifs, par exemple dans le cas du cancer du sein inflammatoire.
"A l'examen clinique, le sein a une présentation inflammatoire :
il est rouge, chaud, parfois douloureux, avec un aspect de "peau d'orange" et l'évolution a été rapide, en moins de 6 mois en général" décrit le Pr Anthony Gonçalves.
Une biopsie permet de confirmer le diagnostic et d'identifier le type de tumeur. En fonction de la nature et de la disposition des cellules cancéreuses, le médecin peut estimer les risques de propagation du cancer.

Peut-on soigner un cancer foudroyant ?

Les traitements d'un cancer agressif ne diffèrent pas forcément du traitement de cancers moins agressifs.
"Il peut y avoir des traitements agressifs, comme une chimiothérapie avant une chirurgie radicale (mastectomie) dans le cas de cancer du sein inflammatoire par exemple, mais des cancers agressifs peuvent aussi être traités avec des traitements finalement peu agressifs, comme certaines thérapies ciblées"

Botulisme : symptômes typiques, c'est quoi ?



LE BOTULISME est une maladie paralysante liée à une toxine produite par la bactérie Clostridium botulinum.
Le botulisme est une maladie paralysante dû à une toxine (la toxine botulique) produite par une bactérie (Clostridium botulinum). "C'est la toxine qui rend malade et non la bactérie elle-même" souligne Christelle Mazuet, responsable du Centre National de Référence Bactéries Anaérobies et Botulisme à l'Institut Pasteur. Cette toxine est extrêmement puissante et cible les terminaisons nerveuses. Le botulisme alimentaire est le type de botulisme le plus fréquent en France. Il est causé par l'ingestion d'un aliment contaminé par la toxine botulique. "Il n'y a pas de personne à risque" précise l'experte. Tout le monde est susceptible de consommer des produits contaminés. En revanche, les populations sensibles (enfants et personnes âgées) sont susceptibles de développer des formes graves de la maladie et auront naturellement plus de difficultés à se rétablir. Le botulisme infantile est moins fréquent. Il survient chez l'enfant de moins de 1 an lorsque celui-ci ingère la bactérie qui s'implante ensuite dans le tube digestif et fabrique sa toxine. "Il s'agit d'une colonisation du tube digestif" précise Christelle Mazuet. C'est à cause du risque de botulisme que le miel est déconseillé avant l'âge de 12 mois chez les enfants.

Les symptômes peuvent aller très vite

"Le botulisme est une paralysie flasque descendante" explique Christelle Mazuet. Cela commence par des troubles de la vue (la personne voit double, a les paupières qui tombent).
Ensuite, adviennent des troubles de l'élocution et de la déglutition et un défaut de salivation.
Puis, en fonction de la quantité et du type de toxine ingérée, la paralysie peut s'étendre aux muscles respiratoires et aux membres supérieurs et inférieurs.
La personne peut aussi présenter des symptômes digestifs (nausées, vomissements, diarrhée...). Ainsi, les formes les plus graves peuvent amener à une tétraplégie et à une insuffisance voire à une incapacité respiratoire. Sans prise en charge médicale, le pronostic est donc létal.

Quels sont les traitements du botulisme ?

"Le traitement est essentiellement symptomatique" explique Christelle Mazuet. "des soins respiratoires intensifs avec ventilation assistée seront mis en place dans les cas les plus graves pour permettre aux gens de respirer". Il existe un sérum qui neutralise les toxines botuliques mais il n'est efficace que s'il est injecté dans les 24 heures qui suivent l'apparition des symptômes. La grande majorité des malades pris en charge rapidement guérissent sans séquelles, mais la durée du traitement et de la convalescence peuvent parfois durer plusieurs mois. Les antibiotiques n'ont aucune action sur la toxine botulique, et ne sont donc pas prescrits.

Quelles sont les causes du botulisme ?

Le botulisme alimentaire s'attrape par l'ingestion de produits contaminés par la toxine botulique. Il est le plus souvent lié, en France, à la consommation d'aliments en conserves de fabrication familiale ou artisanale, plus rarement de fabrication industrielle. Il s'agit notamment de conserves de végétaux peu acides (haricots verts, olives, asperges). Tous les produits de charcuterie "maison" (jambon, jambon cru) sont également à risque. Il existe plus rarement des cas de contamination avec des produits de la mer comme du poisson fumé/ salé-séché artisanal.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE SAIDA
DAIRA DE HADJAR
COMMUNE DE SIDI AHMED

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALESN° 05/2026
NIF : 096220129027627

Le Président De L'assemblée Populaire Communale DE SIDI AHMED lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales pour Opération suivante :

AMENAGEMENT URBAIN ET ECLAIRAGE PUBLIC A LA CITE CNEP A SIDI AHMED

Pour que leur offre soit admise, les soumissionnaires doivent apporter la preuve qu'ils répondent aux conditions d'éligibilité suivante :

- **Certificat De Qualification Et Classification Travaux Bâtiment Principale ou travaux publics (Catégorie 4 et plus).**
- **Moyenne Chiffre d'affaire des trois ans (2022-2023-2024) plus de Trente Million dinars (30 000 000.00 DA)**
- **Deux (02) Attestation De Bonne Exécution De Travaux similaires Valable Durant Les 05 Dernières Années.**
- **La station d'enrobage doit être justifiée par la décision d'exploitation de la station d'enrobage pour la protection d'environnement délivrée par monsieur le wali**
- **Camion malaxeur**
- **Ingénieur en géni civil**

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales peuvent retirer le cahier des charges auprès du Bureau des marchés de l'établissement contre le paiement de la somme de trois mille(3.000,00) Dinars, non remboursable à l'adresse suivante : REU 01 MAI COMMUNE DE SIDI AHMED

Les soumissionnaires doivent déposées leurs offres accompagnées des pièces réglementaires énumérées ci après :

Le dossier de candidature :
1. Déclaration de candidature signé et paraphé
2. Déclaration de probité signé et paraphé
3. Statut de société pour personne morale
4. La copie de l'extrait du registre de commerce électronique légalisé par la CNRC
5. La copie du Numéro d'identification fiscal (NIF)
6. La copie du Numéro d'identification statistique NIS)
7. L'attestation C20 délivrée par les services des impôts
8. La copie de l'extrait de rôle apuré ou avec échéancier en cours de validité effectue le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien
9. La copie de l'extrait casier judicaire en cours de validité
10. Attestation de dépôt des comptes sociaux pour les sociétés (personne morale 2022-2023-2024
11. Pièce de délégation de Personne a engagé la société
12. Les moyens financiers (bilan financier des années 2022/2023/2024 certifie par un comptable agrée ou commissure au compte)
13. Références techniques : Les moyens humains de l'entreprise doivent être justifiés par (attestation d'affiliation CASNOS, déclaration annuelle, Liste des moyens matériels Les mises à jour du CNAS- CASNOS- CACOBTH en cours de validité
14. destines au projet considéré (photocopies des cartes grises avec assurances et certificats de contrôle technique pour le matériel soumis à ce type de document)

L'Offre technique
15. La déclaration à souscrire signer et paraphé
16. Le cahier des charges signer et paraphé portant à la dernière page la mention manuscrite « Lu et Accepté »
17. Un mémoire technique justificatif signer et paraphé

L'offre Financière
18. La lettre de soumission dument remplie, datée et signée par le soumissionnaire.
19. Le bordereau des prix unitaires en hors taxes, dument rempli et signé par le soumissionnaire.
20. Le devis quantitatif – estimatif de l'offre dûment rempli et signé par le soumissionnaire.

Les offres seront déposées au niveau de secrétariat de la commune sous un seul enveloppe fermée et anonymes portant la mention « A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - sujet de l'offre » à l'intérieur de laquelle se trouveront les trois autres plis qui contiendront (DOSSIER DE CANDIDATURE), (L'OFFRE FINANCIERE) et (L'OFFRE TECHNIQUE)

Conformément à l'article 69 du décret présidentiel 15-247 portant réglementation des marchés public et délégation du service public ; les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché public qui devra les fournir dans un délai maximum de 10 jrs.

La durée de préparation des offres est fixée à (10) dix jours à partir de la date de la première parution du présent avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

La date de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres à compter de la première publication avant 12 heures. L'heure d'ouverture des plis est fixée à14h.00 du même jour en séance public à la salle de réunion de la commune

La durée de validité des offres est égale (100) jours, les soumissionnaires restnt engagés par leurs offres pendant toute la durée de validité.

Le Jeune Indépendant **du 17/03/2026 / ANEP 2631004789**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE DJELFA
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE
Nif 097417019057223
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES (troisième fois)
N° 06/2024

Annonce d'un appel d'offres ouvert avec une exigence de capacités minimales pour :
Acquisition d'équipements pour l'établissement pénitentiaire pour 300 places a MASSAD (deux lots)
Lot 01 :Matériel de boulangerie industrielle . Lot 02 : laverie industrielle

Il s'agit d'un appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales est adresse aux candidats justifiants les conditions d'éligibilités suivantes :
-Références professionnelles (certificats des bonnes exécutions) depuis des années 2021-2022-2023 avec un montant global égal ou supérieur :6.000.000.00 DA contient fourniture de même intitule de ce cahier de charge . délivre par des maitres d'ouvrage publiques.
-une copie des billons financiers ou (c20) pour les années (2020-2021-2022) d'un montant supérieur ou égal a 6.000.000.00 DA
-L'entrepreneur doit fournir des fiches technique et des preuves .
Le chier de charges sera retire auprès de la direction de L'administration local deuxième étage bureau des marches et des programmes N°142 pendant les jour ouvrables du dimanche a jeudi et cela a partir du 1er jour de publication de l avis d'appel d'offre gratuitement .
Les offres accompagnées obligatoirement des pièces et documents en cours de validité exiges par la règlementation en vigueur a savoir :
la première enveloppe : le dossier de candidature qui ce compose de :
*les documents qui doivent être soumis sont les suivantes :
-une déclaration de candidature établie selon le formulaire ci-joint renseignée datée et signée .
- une déclaration d intégrité établie selon le formulaire ci-joint renseignée datée et signée .
-le droit fondamental des sociétés
-les documents relatifs aux autorisations permettant aux personnes d'engager l'établissement.
-une copie du registre du commerce électronique.
-une copie des bilons financiers ou (c20) pour les années (2020-2021-2022) d'un montant supérieur ou égal a 6.000.000.00 DA.
-certificats de Bonne exécution délivres par les maitres d'ouvrage des projets publics pour les années (2021-2022-2023) d'un montant supérieur ou égal a 6.000.000.00 DA.
-une copier de la carte d'identité fiscale.
-Attestations originales et valables des organismes de sécurité sociale (CNAS.CASNOS)pour les entrepreneurs nationaux.
-Attestation de dépôt des comptes sociaux des entreprises (SARL .EURL .SNC .SPA...etc) au titre de L'exercice 2203.
-Extrait fiscal apure ou programme et valable moins de trois (03) mois.
-une attestions de bonnes affaires bancaires a jour.
-tout document permettant dévaluer les capacités des candidats ou des entrepreneurs lorsque cela est nécessaire.
-En application du contenu des articles 67 et 69 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 qui porte notamment sur l'organisation des marches publics et les autorisations d'utilité publique . les documents justifiant des informations contenues dans la déclaration de candidature ne sont exiges que du titulaire du marche public. qui doit être présenté dans un délai de dix(10) jours maximum a compter de la date de sa notification et en tout état de cause avant la publication de l annonce de l'octroi provisoire du marche qui sont les suivants :
-la fiche de précèdent judiciaire émise depuis mois de trois (03) mois comporte la référence «Néant» dans le cas contraire la présentation devra être accompagnée dune copie de la décision judicaire et de la fiche de précèdent judiciaire.
-Extrait fiscal valide (net ou tabule)
-une attestation d'inscription journalière en cours de validité auprès des organismes de sécurité social (CNAS) – (CASNOS)
-dépôt légal des comptes sociaux pour les entreprises soumises a la loi algérienne de 2023.
-une copier de la carte d'immatriculation fiscale
Si les documents mentionnés ci-dessus ne sont pas soumis dans les délais requis . ou s'il s'avers après leur soumission qu'ils contiennent des informations non conformes a celles mentionnées dans la déclaration de candidature l'offre concernée sera rejetée et le pouvoir adjudicateur reprendra le processus processus d'attribution du marche . si le pouvoir adjudicateur découvre après la signature du marche que les informations sont fausses il ordonnera l'annulation d marche sous sa responsabilité.
La deuxième enveloppe : l offre technique qui se compose de :
-une déclaration de souscrire
-toutes les pages du chier de charges sont indexées et portent le sceau et la signature de l'entrepreneur avec l'ajout de la mention (lu et accepte manuscrit)
- une engagement a prolonger la garante du produit.
-délai de mise en œuvre.
-fiches techniques et preuves.
La troisième enveloppe :l offre financière qui se compose de :
-lettre d'engagement rédigée selon le formulaire ci-joint . signée. drée et signée
-le bordereau de prix unitaire est Dat et signe
-détail quantitatif et évaluatif Dat et signe
Les offres seront déposées dans trois enveloppes distinctes et bien fermées dont chacune indiquera le nom de l'établissement et comportera la mention « dossier de candidature» «offre technique » « offre financier » ces enveloppes seront placées dans une autre enveloppe opaque et hermétiquement fermée contenant uniquement la phrase suivante :
AM . directeur de l'administration locale de wilaya de Djelfa
Annonce de l'appel d'offres ouvert avec exigences minimales de capacités (troisième fois) N° 06/2024
Afin de . Acquisition d'équipements pour l'établissement pénitentiaire pour 300 places a Massad (deux lots)
Lot 01 : Matériel de boulangerie industrielle
Lot 02 : Laverie industrielle
Son ouverture ne pourra être effectuée que par le comite d'ouverture des enveloppes et d'analyse des offres .
les offres doivent être déposées a l'adresse suivante:
Wilaya de Djelfa . Direction de l'administration locale . deuxième étage
service de planification et suivi des programmes de développement –
bureau N°142
Le délai de préparation des offre a été fixe a vingt et un (21) jours a compter de la première publication de cette annonce dans la marches publics
Les offre sont déposées le dernier jour de la période de préparation des offre de 08h00 a14h00.
Louverture des offre techniques et financières est effectuée le dernier jour de la période de préparation des offre a 14h00 en séance publique au siège de la Direction de l'administration locale en présence des soumissionnaires
Si ce jour tombe un jour férie ou de repos légal le délie de préparation des offre sera prolonge jusque au jour ouvrable souvient .
Les soumissionnaires restent engager sur leurs engagement pendant une durée équivalente a la période de préparation des offres majorée de trois (03) mois

Le Jeune Indépendant **du 17/03/2026 / ANEP 2616009363**

RÈPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCTRATIQUE ET POPULAIRE
CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE
DE BAB-EL-OUED

AVIS DE PROROGATION DE DELAI

de l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales
N° 02/2026

En application des dispositions de l'article 66 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , le CHU de Bab El Oued, informe l'ensemble des candidats ayant retirés le cahier des charges de l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 02/2026 relatif à la fourniture d'article de bureau, de papeterie, de consommables d'informatique et accessoires informatique au profit du CHU BAB EL OUED durant l'année 2026 reparti en 04 lots séparés, paru dans les quotidiens nationaux الرائدen date du 25/02/2026 et Le Jeune Independent en date du 25/02/2026 et le BOMOP, que la date et l'heure limite de dépôt des offres prévues initialement au 16/03/2025 à 13 heures, est prorogée de dix (10) jours.

A cet effet, la date de dépôt des offres est fixée au 26 Mars 2026 avant 13H00.

Le Jeune Indépendant **du 17/03/2026 / ANEP 2616009362**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

WILAYA DE BORDJ –BOU-ARRERIDJ
DIRECTION DU EQUIPEMENTS PUBLICS

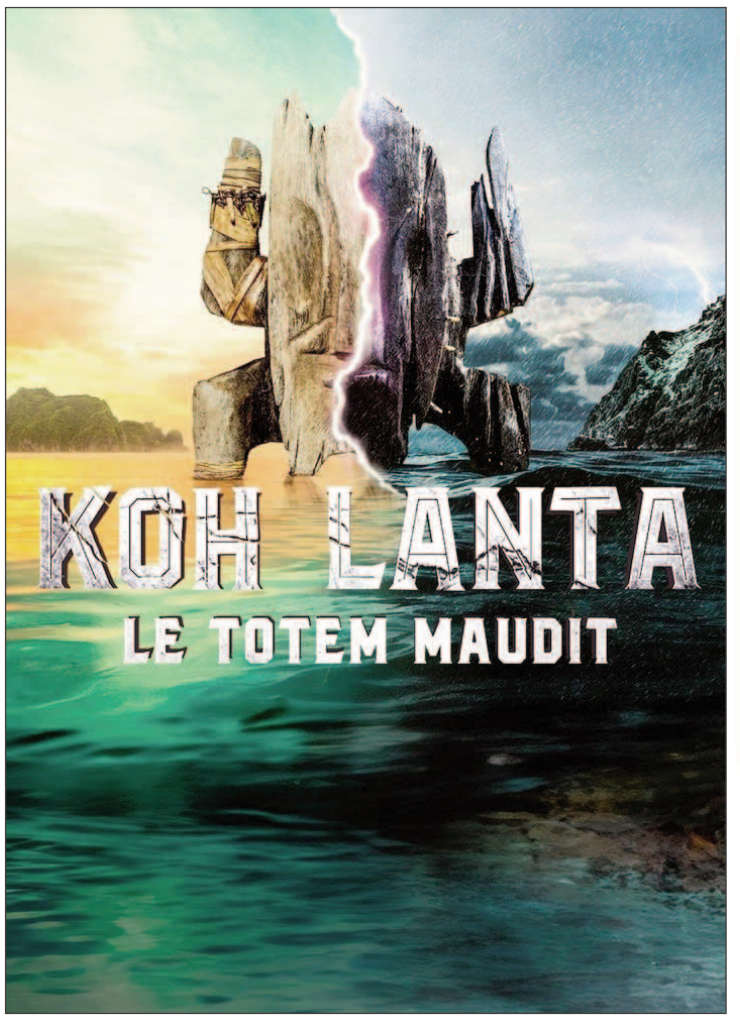
MISE EN DEMEURE N°01

L'entreprise des travaux de Réalisation **ETP BENTRAA ABDESSALEM** adress : lotissement 420 lots 1044 wilaya Bordj Bou Arreridj.
Titulaire du marché n° 12 visés par le CF sous le N° 479 du 17/06/2025 relatif à la réalisation d'une demi-pension type 200 au collège belhadj babouche

Est mise en demeure de rattrapé le retard et renforcé le chantier en moyens humain et matériel afin de livrée le projet dans les plus brefs délais.
Dans le cas de non acquiescement sous huitaine (48 heures) à partir de la date de parution de cette mise en demeure.
Des mesures coercitives seront prises à votre encontre conformément à la réglementation en vigueur.

Le Jeune Indépendant **du 17/03/2026 / ANEP 2616009420**



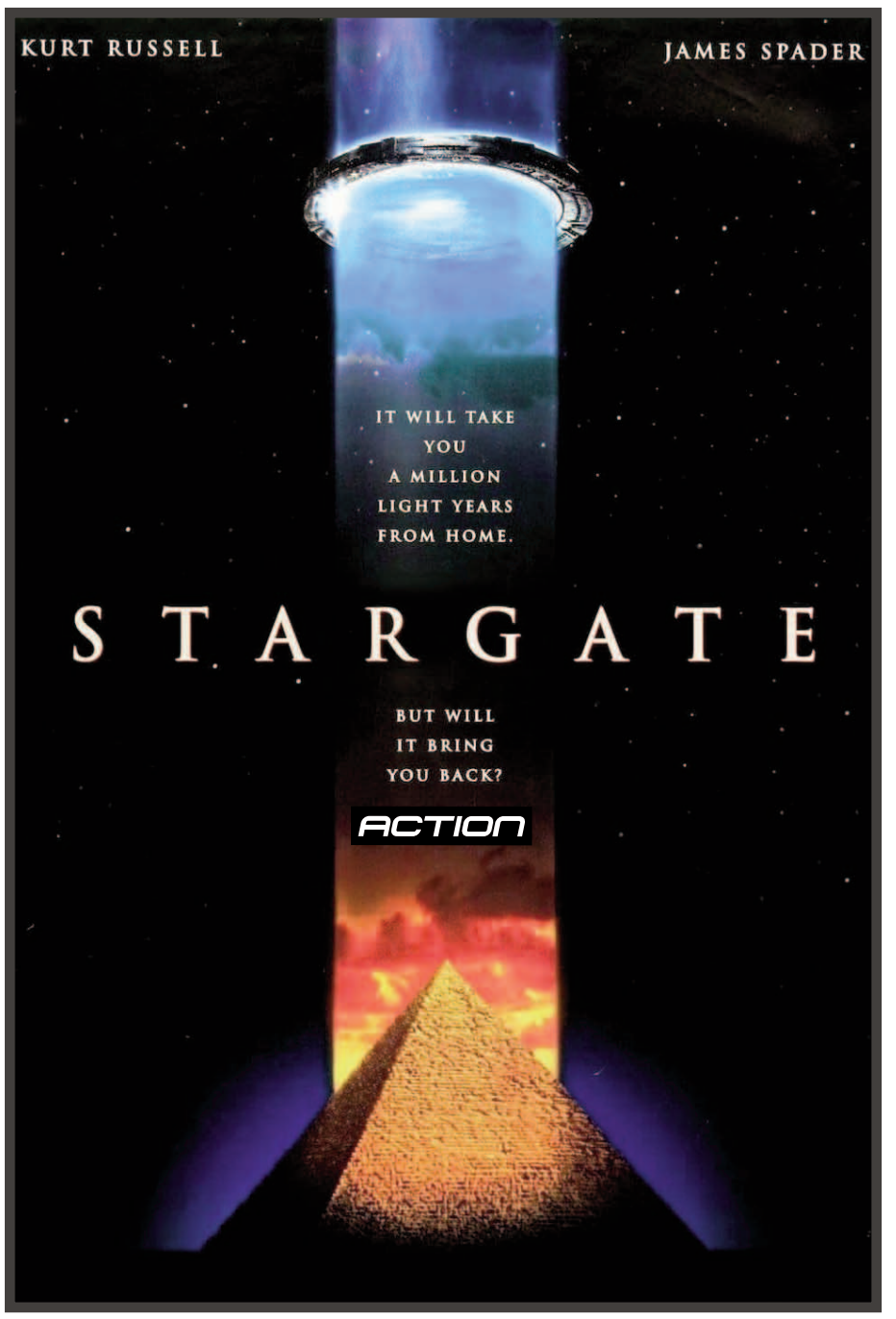












JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Téléréalité 2026 — TF1
Koh-Lanta - Saison 28

21h00 Pièce de théâtre — France 2
Marinella

21h00 Téléréalité Etats-Unis — M6
Cauchemar en cuisine

21h00 Cinéma Etats-Unis - 2025 — CANAL+
Materialists

20h50 Divertissement — W9
France
Tout beau, tout n9uf

20h55 Film d'action — CINE + FRISSON
Etats-Unis - Mexique - 1985
Rambo II : la mission

21h05 Série humoristique — 6ter
France
Kaamelott

21h48 Thriller Etats-Unis - Hongrie 2016 — CINE + PREMIER
Inferno

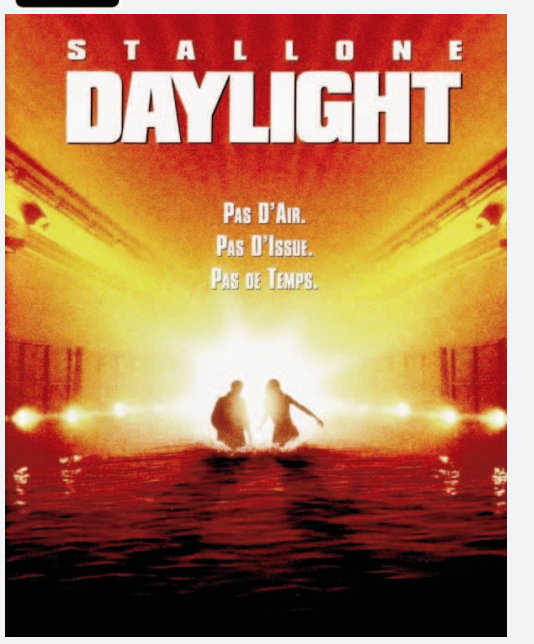
21h00 Football : Ligue des champions — CANAL+ SPORT
Manchester City / Real Madrid

21h00 Thriller - Géorgie - Autriche 2024 — CINE CINEMA
Brûle le sang

20h50 Film d'aventures — CANAL+ family
Etats-Unis - 2013
Jack le chasseur de géants

21h15 Magazine de société — TMC
France
90' Enquêtes

21h00 la chaine ACTION



Film catastrophe (Etats-Unis - 1996)

Daylight

Un camion transportant des déchets toxiques explose dans le tunnel reliant Manhattan au New Jersey, qui passe sous le fleuve Hudson. Les deux entrées ayant été obstruées, les équipes de secours n'ont aucune chance d'arriver à temps. Témoin du drame, Kit Latura, ancien responsable du Samu new-yorkais, décide d'intervenir. Seule solution pour parvenir sur les lieux de l'accident : passer à travers les pales du système de ventilation.

22h42

Film de science-fiction (Etats-Unis - France 1994)

Stargate, la Porte des étoiles

1928, Égypte. Sous le sable brûlant de Gizeh, une équipe d'archéologues exhume un artefact aussi mystérieux qu'inattendu : un immense anneau métallique, couvert de hiéroglyphes inconnus, défiant toute logique scientifique. Classé secret par les autorités, l'objet sombre dans l'oubli des archives militaires, où il attend, silencieux, que quelqu'un en perce les secrets. Soixante-six ans plus tard, en 1994, Daniel Jackson (James Spader), un égyptologue marginalisé mais génial, parvient enfin à déchiffrer les inscriptions. Sa découverte est stupéfiante : cet anneau, qu'il baptise Stargate (la Porte des étoiles), n'est pas une simple relique, mais un portail capable de relier la Terre à d'autres mondes, aux confins de la galaxie.

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:03	12:37	16:02	18:38	20:02
CONSTANTINE	05:08	12:42	16:07	18:43	20:06
ALGER	05:23	12:56	16:21	18:57	20:20
OUARGLA	05:38	13:11	16:36	19:12	20:34
CHLEF	05:35	13:08	16:33	19:09	20:31
MOSTAGANEM	05:30	13:03	16:28	19:04	20:27
ORAN	05:18	12:47	16:13	18:48	20:07

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8444 – MARDI 17 MARS 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	17°	9°
Oran	20°	6°
Constantine	14°	5°
Ouargla	22°	9°

IL SERA EN ALGÉRIE LES 13 ET 14 AVRIL

Tout sur la visite du Pape Léon XIV

L'Algérie s'apprête à vivre un moment diplomatique et symbolique rare. Les 13 et 14 avril prochains, le Pape Léon XIV effectuera une visite officielle en Algérie, marquant un événement majeur dans les relations entre Alger et le Vatican. Au-delà de la dimension religieuse, ce déplacement revêt également une forte portée politique et culturelle, illustrant le dialogue entre les civilisations et les confessions.


Un évènement majeur.

Selon le programme rendu public par le Vatican, le pape quittera Rome le 13 avril 2026 à 8h00 pour rejoindre Alger, où son arrivée est prévue à 9h00. Une cérémonie officielle de bienvenue marquera le début de cette visite. Dans la matinée, le souverain pontife se rendra au Maqam Echahid, haut lieu de mémoire dédié aux martyrs de la guerre de libération nationale.
Il rencontrera ensuite le président Abdelmadjid Tebboune avant de s'adresser aux autorités de l'État, aux représentants de la société civile et au corps diplomatique réunis au centre de conférences de la Djamaa El Djazair.
L'après-midi sera consacré au dialogue interreligieux et aux rencontres avec les communautés religieuses. Le pape visitera la Grande Mosquée d'Alger, symbole majeur de l'islam en Algérie.
Il se rendra ensuite au centre des sœurs missionnaires augustiniennes à Bab El Oued avant de rencontrer la communauté chrétienne à la Basilique Notre-Dame d'Afrique.
Le 14 avril, le pape poursuivra sa visite dans l'est du pays, à Annaba, où il visitera le site archéologique d'Hippone, ancienne cité romaine étroitement liée à la figure de Augustin d'Hippone, l'un des penseurs majeurs du christianisme. Le pape rencontrera ensuite les Petites Sœurs des Pauvres ainsi que la communauté augustinienne locale. Il célébrera ensuite une messe à la Basilique Saint-Augustin.
En soirée, il regagnera Alger avant la fin de cette visite officielle.
La visite du pontife en Algérie s'inscrit dans la continuité d'un dialogue interreligieux encouragé depuis plusieurs années par l'Algérie et le Vatican. Dans un contexte international marqué par les tensions identitaires, ce déplacement pourrait illustrer la possibilité d'un espace méditerranéen fondé sur la coexistence et la reconnaissance mutuelle des traditions spirituelles. Cette visite intervient dans un contexte de relations cordiales entre le président algérien Abdelmadjid Tebboune et le souverain pontife.
Depuis l'élection de Tebboune en 2019, Alger et le Vatican ont multiplié les signaux d'ouverture et de coopération, notamment autour du dialogue interreligieux, de la coexistence pacifique et de la valorisation du patrimoine spirituel méditerranéen.
Pendant deux jours, l'Algérie sera ainsi au centre d'un message de paix et de dialogue qui dépasse largement le cadre religieux.

Nassim Mecheri

MEDEA

Hommage au bouquiniste disparu, Ammi Belkaid

PLUS de deux décennies se sont écoulées depuis la disparition de Ammi Belkaïd, le bouquiniste du centre-ville de Médéa, et la petite bicoque qui lui servait de local a depuis été happée par le commerce, au grand dam des amateurs de livres et de lecture.
La publication d'une photo de Ammi Belkaid, prise dans son «réduit», sur une page Facebook, a ravivé en nous le souvenir d'un livre exposé dans la petite devanture du local : «Pleure, ô pays bien-aimé» (en anglais : Cry, the Beloved Country), de l'auteur sud-africain Alan Paton.
Pour de nombreuses personnes des générations passées, la bicoque du bouquiniste était un véritable tropisme, offrant la possibilité de s'adonner au plaisir de la lecture et de trouver le titre recherché, car Ammi Belkaid connaissait parfaitement les ouvrages, leurs contenus et leurs auteurs.
Pourtant, lui n'a pas fait beaucoup d'années d'école, mais il était animé par l'amour de son métier, qu'il n'a jamais voulu abandonner pour une activité plus lucrative. Son local a été entouré au fil des ans par toutes sortes de commerces, sans jamais éclipser sa présence.
La frustration est grande chez des milliers d'anciens élèves, appartenant à différentes générations post-indépendance, qui ont côtoyé cet homme à la frêle corpulence et qui a trôné, trois décennies durant, sur un empire bâti sur la seule richesse du savoir contenue dans ses monticules de livres.
Son «réduit» procurait le bonheur à ceux qui le fréquentaient, car on y trouvait toujours le livre manquant à sa collection, ou simplement l'ouvrage permettant de découvrir davantage les méandres de la connaissance. Dans ce capharnaüm étaient entassés des milliers de livres déposés sur des achalandages en bois.
Pour gérer son «affaire», il avait pour habitude de se tenir bien droit sur un tabouret pour mieux négocier les termes de la vente, de l'achat ou de l'échange d'un livre ou d'un magazine, accueillant des visiteurs de tous âges et de tous niveaux d'instruction.
Certains de ses anciens clients se souviennent de lui maîtrisant l'art de la négociation comme s'il avait étudié dans une université de commerce et de management, et de son large savoir, utilisé tel «un moteur de recherche» sur tous les sujets et toutes les spécialités.
Ce n'est d'ailleurs pas sans pincement au cœur que nombreux sont ceux qui se souviennent de l'époque où ils se rendaient dans sa bicoque afin de dénicher le livre ou le magazine manquant, ou simplement le manuel nécessaire à leurs révisions scolaires durant les périodes de bachotage.
Le vieux bouquiniste nous a quittés il y a maintenant quelques années, et le vide laissé n'a jamais été comblé. Son métier ne fait plus recette dans une société où le savoir n'est plus aux premières loges.
On est tenté de le dire depuis la fermeture, il y a quelques années, de la seule bicoque du bouquiniste de la ville, faute de continuateur du métier qui n'est plus dans l'air du temps. Car le livre n'a plus la cote depuis l'émergence des nouveaux moyens technologiques de communication et d'information.

Nabil B.

TAMANRASSET

Quatre narcotrafiquants armés neutralisés par l'ANP

DES détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP) ont neutralisé, dans la nuit de dimanche à lundi, dans la localité d'Arak à Tamanrasset en 6e Région militaire, quatre narcotrafiquants armés et ont procédé à la récupération d'un pistolet mitrailleur de type kalachnikov et des munitions. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).
«Dans le cadre de la lutte menée par l'Armée nationale populaire contre les barons de la contrebande et contre les narcotrafiquants et dans la dynamique des efforts continus pour la sécurisation des frontières et de la lutte contre la contrebande et le crime organisé multiforme, des détachements combinés de l'ANP, ont neutralisé dans la nuit du 15 mars 2026, quatre narcotrafiquants armés et ont procédé à la récupération d'un pistolet mitrailleur de type kalachnikov et 5 chargeurs», est-il ajouté de même source.
Lors de cette opération, deux véhicules tout-terrains ont été saisis avec, à leur bord, un million six cent milles (1 600 000) comprimés psychotropes, deux appareils de communication de type Thuraya et quatre téléphones portables», est-il précisé de même source.

M. B.

SALON NATIONAL DES FROMAGES ET PRODUITS LAITIERS

Vers de nouvelles perspectives d'exportation

LE MINISTÈRE du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations annonce l'organisation du Salon national des fromages et produits laitiers, qui se tiendra du 11 au 15 avril prochain dans la wilaya de Tizi Ouzou, avec la participation de nombreux producteurs, industriels et acteurs de la filière venus de différentes régions du pays.
Organisé en coordination avec la wilaya de Tizi Ouzou, cet événement vise à valoriser la qualité des fromages et produits laitiers algériens et à ouvrir de nouvelles perspectives d'exportation vers les marchés étrangers.
Le salon mettra en avant les capacités de production nationale, encouragera l'innovation dans la transformation du lait et soutiendra les producteurs dans leur accès aux circuits d'exportation, contribuant ainsi à renforcer la compétitivité des produits algériens.
Placée sous le slogan «De la qualité locale aux perspectives d'exportation», cette manifestation constitue une plateforme d'échange et de communication entre opérateurs économiques, professionnels et experts du secteur laitier.

S. N.